



N° 16F0006XIF au catalogue

# Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises

2000



## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Système de comptabilité nationale, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone: (613) 951-0297, courriel : [environ@statcan.ca](mailto:environ@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1 800 263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1 800 363-7629</b>
<b>Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 700-1033</b>
<b>Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 889-9734</b>
<b>Renseignements par courriel</b>	<b><a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a></b>
<b>Site Web</b>	<b><a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a></b>

## Renseignement sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 16F0023XIF au catalogue est publié occasionnellement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert gratuitement. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires en visitant notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- Courriel **[order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca)**
- Poste Statistique Canada  
Division de la diffusion  
Gestion de la circulation  
120, avenue Parkdale  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada  
Division des comptes et de la statistique de l'environnement  
Système canadien de comptabilité nationale

# Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises

2000

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Août 2003

N° 16F0006XIF au catalogue

Périodicité : occasionnel

ISSN 1701-6290

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 16F0006XIE).

---

## Note de reconnaissance

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



---

# Table des matières

Signes conventionnels .....	iv
Avant propos .....	v
Remerciements .....	v
<b>1 Faits saillants et introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Faits saillants .....	1
1.2 Objectifs de l'enquête .....	2
1.3 Définitions .....	2
<b>2 Résultats de l'enquête .....</b>	<b>5</b>
2.1 Dépenses totales au chapitre de la protection de l'environnement .....	5
2.2 Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et selon la province ou le territoire .....	9
2.3 Dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental. ....	11
2.4 Pratiques de gestion environnementale .....	13
2.5 Méthodes de prévention de la pollution .....	14
2.6 Technologies et procédés environnementaux .....	15
<b>3 Concepts, méthodologie et qualité des données .....</b>	<b>17</b>
3.1 Sources de données et méthodologie .....	17
3.1.1 Méthodologie générale .....	17
3.2 Concepts et variables mesurées .....	19
3.3 Exactitude des données .....	19
Annexe A Tableaux sur les dépenses de protection de l'environnement .....	25
Annexe B Tableaux sur la gestion et les technologies environnementales .....	33
Annexe C Questionnaire .....	43

---

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont utilisés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- P** provisoire
- r** rectifié
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

---

## Avant propos

La présente publication entend traiter des estimations de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), 2000. L'enquête porte sur les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation effectuées en 2000 par les entreprises en prévision ou par suite d'une réglementation, d'une convention ou d'un accord volontaire en matière de protection de l'environnement.

La réglementation environnementale en vigueur ou prévue a une influence déterminante sur l'évolution des dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement. Au cours de la dernière décennie, les administrations publiques canadiennes ont adopté divers règlements visant à prévenir ou à réduire la pollution de l'air, les effluents et les déchets solides ainsi qu'à protéger la faune et l'habitat. Cependant, les dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement peuvent également être tributaires de conventions ou d'ententes volontaires entre les représentants des administrations publiques et de l'industrie. L'importance de ces accords ne cesse de croître; ces derniers incluent des mesures précises en matière de prévention ou de réduction de la pollution.

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE) vise à combler des lacunes statistiques relativement au coût de la protection de l'environnement pour l'industrie et à la demande de produits et de services environnementaux connexes. En plus de couvrir les dépenses des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, l'EDPE, dont la portée a été élargie, couvre depuis 1997 l'adoption de pratiques de gestion environnementale, de pratiques de prévention de la pollution et de technologies environnementales. Depuis l'année de référence 1998, l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement est passée d'une enquête annuelle à une enquête biennale, en partie pour réduire le fardeau du répondant.

## Remerciements

La présente publication n'aurait pu être réalisée sans la collaboration des répondants à l'enquête et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance.

Ce rapport a été préparé par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement sous la direction de Claude Simard, directeur, de Rob Smith, directeur adjoint et de Bruce Mitchell, chef, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement. La collecte des données a été effectuée par la Division des opérations et de l'intégration (Mel Jones, directeur) et la Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Jeffrey Fritzsche, analyste principal, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement, a assuré la gestion de l'enquête. Peter van Wesenbeeck était chargé de la préparation du présent rapport.

La contribution importante des personnes suivantes à diverses étapes du projet mérite d'être soulignée :

Wendy Gibbard

Marc Lavergne

Hélène Trépanier

Sheri Vermette

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



# 1 Faits saillants et introduction

## 1.1 Faits saillants

- Les dépenses totales au chapitre de la protection de l'environnement se sont chiffrées à 5,4 milliards de dollars en 2000, en hausse pour la première fois depuis 1996.<sup>1</sup>
- Les dépenses en immobilisations des entreprises en matière de protection de l'environnement ont augmenté de 26 % en 2000 pour atteindre 2,2 milliards de dollars, principalement en raison des fortes hausses des sommes consacrées à la prévention de la pollution et à la lutte contre la pollution dans les industries de l'extraction de pétrole et de gaz ainsi que celle du matériel de transport.
- Les dépenses en immobilisations relatives à la protection de l'environnement ont représenté 3 % de l'ensemble des dépenses en immobilisations dans le secteur primaire et dans le secteur de la fabrication.
- Les dépenses d'exploitation liées à la protection de l'environnement sont passées de 3,0 milliards de dollars à 3,3 milliards de dollars, en hausse de 9 % par rapport à 1998.<sup>2</sup> Les procédés en bout de chaîne de lutte contre la pollution ont constitué près de la moitié (48 %) des dépenses d'exploitation, tandis que les procédés de prévention de la pollution ont représenté près de 14 % de dépenses.<sup>3</sup>
- En 2000, pour la première fois depuis que l'enquête est menée, l'industrie des usines de pâte à papier, de papier et de carton ne s'est pas classée au premier rang pour ce qui est des dépenses de protection de l'environnement, s'étant fait surpasser par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz (près de 790 millions de dollars).
- Contrairement à la plupart des industries, celle de l'extraction de pétrole et de gaz a consacré la majeure partie de ses dépenses environnementales à des projets d'immobilisations (59 % ou 465,1 millions de dollars). Ces dépenses en immobilisations ont surtout visé des projets de prévention de la pollution (114,8 millions de dollars) et de lutte contre la pollution (244,8 millions de dollars). Les projets d'assainissement et de désaffectation de sites ont représenté la majorité des dépenses d'exploitation de cette industrie (117,4 millions de dollars).
- L'industrie du matériel de transport a affiché une forte hausse de ses dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement, ces dépenses étant passées de 48,7 millions de dollars en 1998 à 203,1 millions de dollars en 2000. Cette augmentation est presque entièrement attribuable aux investissements considérables dans les procédés de prévention de la pollution (ces investissements étant passés de 30,4 millions de dollars en 1998 à 187,9 millions de dollars en 2000).
- En 2000, les dépenses relatives à la lutte contre la pollution (LCP) ont continué de se concentrer sur le traitement des substances émises dans l'air. Près de 64 % (560,4 millions de dollars) des dépenses totales de LCP se chiffrant à 881,4 millions de dollars ont été affectés au contrôle des substances rejetées dans l'atmosphère; il s'agit là du double du montant consacré au contrôle des substances déversées dans les eaux de surface.
- Les dépenses en immobilisations liées à la prévention de la pollution ont, elles aussi, touché principalement les procédés visant à prévenir l'émission de substances dans l'air. Environ 50 % des dépenses totales en immobilisations (944 millions de dollars) se sont rapportés à la prévention des émissions de polluants atmosphériques.
- Quelque neuf établissements sur dix ont déclaré employer au moins une méthode de prévention de la pollution. Parmi les méthodes de réduction de l'émission de polluants atmosphériques, les entreprises ont privilégié les bonnes pratiques d'exploitation ou la formation en matière de prévention de la pollution (79 %) et la prévention des fuites et des déversements (73 %).
- Les deux tiers des établissements ont déclaré utiliser au moins une méthode de conservation de l'énergie en 2000. Le recours à des méthodes de conservation de l'énergie varie considérablement selon le secteur d'activité – près de neuf établissements sur dix dans l'industrie des usines de pâte à papier, de papier et de carton ont déclaré employer au moins une méthode de conservation de l'énergie comparativement à moins de quatre établissements sur dix dans l'industrie de l'exploitation forestière.

1. Depuis 1998, l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE) est réalisée tous les deux ans. L'EDPE n'a donc pas été menée pour l'année de référence 1999. La définition des « dépenses de protection de l'environnement » est présentée dans l'encadré 1.3.1.

2. Comprend la catégorie « Autres industries manufacturières » (voir les tableaux 2.1.1 et A.5). La définition de la catégorie « Autres industries manufacturières » est présentée dans l'encadré 2.1.1.

3. Ne comprend pas la catégorie « Autres industries manufacturières ».

- Dans les industries de la distribution de gaz naturel et du transport par pipeline, tous les établissements déclarants ont indiqué qu'ils avaient adopté au moins une pratique de gestion environnementale en 2000. À titre de comparaison, la moitié des établissements déclarants, dans tous les secteurs, ont affirmé avoir adopté au moins une pratique de gestion environnementale.
- Les trois quarts des établissements de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz ont affiché une réduction des coûts attribuable à la mise en œuvre de pratiques de prévention de la pollution ou de gestion environnementale en 2000. Globalement, 38 % des établissements déclarants ont fait état d'une réduction des coûts résultant de l'adoption de telles pratiques.

## 1.2 Objectifs de l'enquête

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE) est réalisée en vue de mesurer les coûts engagés par les entreprises canadiennes pour que celles-ci se conforment à la réglementation, aux conventions et aux accords volontaires en vigueur ou prévus en matière de protection de l'environnement. L'EDPE permet également de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion environnementale et les technologies environnementales adoptées par l'industrie à des fins de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution.

L'enquête a été menée sur une base annuelle entre 1994 et 1998. L'enquête de 2000 est la première enquête répétée du nouveau cycle biennal.

## 1.3 Définitions

Le secteur des entreprises utilise diverses pratiques visant directement ou indirectement à protéger l'environnement contre les effets de ses activités de production. Ces pratiques sont généralement le fruit de la réglementation en matière de protection de l'environnement et, plus récemment, d'ententes et de mesures volontaires. Une des façons d'évaluer l'efficacité de ces pratiques consiste à mesurer les dépenses engagées au chapitre de la protection de l'environnement (encadré 1.3.1).

## Encadré 1.3.1

**Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement**

Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement couvrent toutes les dépenses en immobilisations (ou investissement) et les dépenses d'exploitation<sup>1</sup> (ou dépenses courantes) effectuées par les entreprises, dans le but de se conformer à une réglementation, une convention<sup>2</sup> ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale.

Le défi posé par la mesure des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement (p. ex., projets visant à réduire la consommation d'énergie ou la production de déchets) consiste à isoler ces dépenses de celles engagées dans le but de réduire les coûts de production. C'est pourquoi, dans le cadre de l'enquête de 1997, on a élargi la définition de la protection de l'environnement de manière à inclure toutes les dépenses engagées à des fins de conformité à la réglementation ou aux ententes volontaires officielles en matière de protection de l'environnement ou en prévision de celles-ci.<sup>3</sup> Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement sont classées comme suit :

**Surveillance environnementale** : Dépenses liées à l'achat de matériel et de fournitures, à la main-d'œuvre et aux services nécessaires à la surveillance des émissions de polluants qui pourraient compromettre la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

**Vérifications et évaluations environnementales** : Dépenses engagées pour vérifier si les activités en cours sont conformes à la réglementation et pour évaluer l'incidence des projets proposés sur l'environnement.

**Assainissement et désaffectation de sites** : Dépenses liées à la remise en état de l'environnement endommagé et à la fermeture d'un site.

**Protection de la faune et de l'habitat** : Dépenses liées à la protection de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique et au rétablissement des espèces qui ont souffert de cette activité.

**Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)** : Dépenses liées au financement des procédés visant uniquement à réduire ou à contrôler les substances nuisibles émises durant l'activité normale de production, sans incidence sur le procédé de production proprement dit; dépenses liées aux services de gestion et au traitement des déchets et des eaux usées.

**Prévention de la pollution**<sup>4</sup> : Dépenses liées à la mise en œuvre de procédés de production nouveaux ou considérablement modifiés (procédés intégrés) visant à prévenir ou à réduire la production de déchets et de polluants avant même qu'ils soient produits; dépenses liées à la prévention de fuites et de déversements; dépenses liées à la conservation de l'eau et de l'énergie; dépenses liées à la recirculation, la récupération, la réutilisation et le recyclage de matériaux et de substances sur le site.

**Frais, amendes et permis liés à l'environnement** : Dépenses liées aux permis, frais, prélèvements, amendes, pénalités ou compensation qui sont versés à une administration publique ou à des individus, ou tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements.

**Autres dépenses au chapitre de la protection de l'environnement** : Dépenses liées à l'administration de projets environnementaux, à la formation et à d'autres initiatives non classées ailleurs.

Les dépenses au chapitre de la recherche et du développement en matière environnementale sont exclues, en principe, des données sur les dépenses des entreprises. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une autre enquête, l'Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne<sup>5</sup>.

1. Les *dépenses en immobilisations* couvrent toutes les dépenses pertinentes engagées en 2000 (période de déclaration) pour l'acquisition, l'installation et la réparation de machines et de matériel de même que pour la construction d'installations non résidentielles (par des entrepreneurs ou par les employés de l'établissement). Les *dépenses d'exploitation* couvrent toutes les dépenses, définies selon la comptabilité de caisse plutôt que selon la comptabilité d'exercice, effectuées au cours de la période de déclaration de 2000, au chapitre de l'entretien et de la réparation (de matériel environnemental existant), de la main-d'œuvre, du combustible et de l'électricité, des fournitures et approvisionnements ainsi que de l'achat de services.

2. Les conventions environnementales englobent tout engagement multilatéral officiel visant à atteindre des objectifs précis de protection de l'habitat ou de réduction de la pollution et de la production de déchets, comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et le Programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

3. Toute entente volontaire mise en œuvre par un établissement ou la participation à un programme volontaire de nature environnementale, comme le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET).

4. Veuillez noter que dans les publications antérieures intitulées *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises*, on utilisait l'expression « procédés intégrés de LCP » pour désigner la prévention de la pollution. Les procédés intégrés sont une composante de la prévention de la pollution.

5. Statistique Canada, *Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne*, produit n° 88-001-XIB au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2000.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**

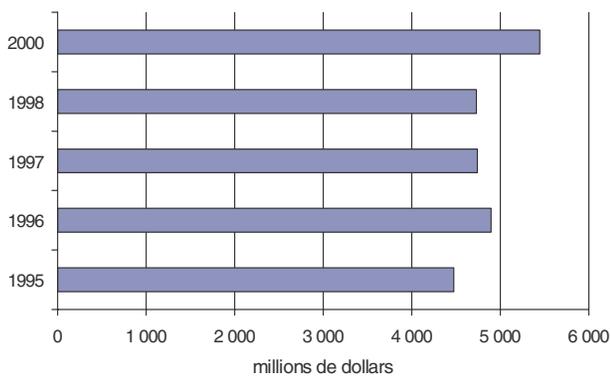


## 2 Résultats de l'enquête

### 2.1 Dépenses totales au chapitre de la protection de l'environnement

Les entreprises canadiennes ont engagé des dépenses d'un peu plus de 5,4 milliards de dollars au chapitre de la protection de l'environnement en 2000. Il s'agit là d'une hausse de 700 millions de dollars par rapport à 1998 (figure 2.1.1 et tableau 2.1.1). Tant les dépenses d'exploitation que les dépenses en immobilisations ont contribué à cette augmentation, celles-ci s'étant accrues de près de 10 % et de 26 % respectivement. Ces résultats tranchent avec ceux des années d'enquête antérieures caractérisées par la stabilité des dépenses totales d'exploitation à environ 3,0 milliards de dollars et par de légères baisses des dépenses en immobilisations (figure 2.1.2).<sup>1</sup>

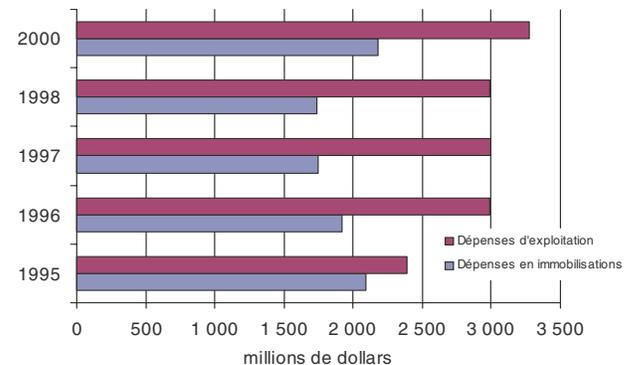
Figure 2.1.1  
**Dépenses totales des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, 1995 à 2000**



**Note :**  
Les chiffres visent les industries primaires et manufacturières. Pour une description complète de la couverture de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, veuillez consulter le chapitre 3 – **Concepts, méthodologie et qualité des données**.  
**Source :**  
Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

1. L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement a été menée sur une base annuelle entre 1994 et 1998. Depuis l'année de référence 1998, cependant, l'enquête est réalisée tous les deux ans.

Figure 2.1.2  
**Dépenses d'exploitation et dépenses en immobilisations des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, 1995 à 2000**



**Note :**  
Les chiffres visent les industries primaires et manufacturières. Pour une description complète de la couverture de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, veuillez consulter le chapitre 3 – **Concepts, méthodologie et qualité des données**.  
**Source :**  
Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Les dépenses relatives à la prévention de la pollution et à la lutte contre la pollution (PPLCP)<sup>2</sup> se sont chiffrées à 4,3 milliards de dollars en 2000 (tableaux A.1 et A.5). La majeure partie de l'augmentation des dépenses par rapport à 1998 est attribuable à la forte hausse des dépenses en immobilisations, lesquelles sont passées de 1,5 milliard de dollars en 1998 à 2,0 milliards de dollars en 2000 (tableau A.1). Les dépenses d'exploitation ont également progressé, en hausse de 164,5 millions de dollars par rapport à 1998.

#### Dépenses en immobilisations des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement<sup>3</sup>

Les dépenses en immobilisations des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement se sont établies à 2,2 milliards de dollars en 2000 (tableaux 2.1.1, 2.1.2 et A.1)<sup>4</sup>, ce qui représente une hausse de 400 millions de dollars, ou 25,6 %, par rapport à 1998 (figure 2.1.2). Cette croissance s'explique surtout par la progression des dépenses se rapportant aux projets de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution (PPLCP). Les dépenses en immobilisations de PPLCP ont continué de représenter la majeure partie des dépenses en immobilisations liées à la protection de l'environnement. En

2. Les dépenses relatives à la prévention de la pollution et à la lutte contre la pollution (PPLCP) couvrent les dépenses au chapitre des procédés en bout de chaîne de lutte contre la pollution, des procédés (intégrés) de prévention de la pollution et de la surveillance environnementale.

3. Pour une description des dépenses en immobilisations, voir l'encadré 1.3.1 à la page 3.

4. Ces chiffres couvrent la catégorie « Autres industries manufacturières ». Voir l'encadré 2.1.1 pour une description de la catégorie « Autres industries manufacturières ».

Tableau 2.1.1

**Répartition des dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie et la province ou le territoire, 2000**

Industrie	Dépenses en immobilisations		Dépenses d'exploitation		Dépenses totales millions de dollars
	millions de dollars	pourcentage du total	millions de dollars	pourcentage du total	
Exploitation forestière	4,8	2,9	161,4	97,1	166,2
Extraction de pétrole et de gaz	465,1	58,9	324,7	41,1	789,8
Extraction minière	142,6	34,8	267,6	65,2	410,3
Production, transport et distribution d'électricité	182,4	41,6	255,8	58,4	438,3
Distribution de gaz naturel	2,8	31,5	6,1	68,5	8,9
Aliments	86,3	38,0	140,7	62,0	227,1
Boissons et produits du tabac	4,4	16,0	23,4	84,0	27,8
Produits en bois	123,3	46,2	143,7	53,8	267,0
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	234,8	35,6	425,4	64,4	660,3
Produits du pétrole et du charbon	214,6	50,2	212,9	49,8	427,5
Produits chimiques	147,6	38,9	232,0	61,1	379,6
Produits minéraux non métalliques	106,3	70,9	43,6	29,1	150,0
Première transformation des métaux	105,3	17,7	490,6	82,3	596,0
Fabrication de produits métalliques	14,9	17,6	69,6	82,4	84,5
Matériel de transport	203,1	54,4	170,2	45,6	373,3
Transport par pipeline	33,9	35,8	61,0	64,2	94,9
Autres industries manufacturières	105,4	30,4	241,7	69,6	347,1
<b>Total</b>	<b>2 177,9</b>	<b>40,0</b>	<b>3 270,6</b>	<b>60,0</b>	<b>5 448,4</b>
Province ou territoire	Dépenses en immobilisations		Dépenses d'exploitation		Dépenses totales millions de dollars
	millions de dollars	pourcentage du total	millions de dollars	pourcentage du total	
Terre-Neuve-et-Labrador	33,1	42,8	44,3	57,2	77,4
Île-du-Prince-Édouard	0,7	19,2	3,1	80,8	3,8
Nouvelle-Écosse	28,9	35,1	53,3	64,9	82,2
Nouveau-Brunswick	205,6	65,9	106,6	34,1	312,2
Québec	394,8	35,7	711,2	64,3	1 105,9
Ontario	587,9	34,0	1 141,0	66,0	1 728,9
Manitoba	78,0	48,3	83,3	51,7	161,3
Saskatchewan	97,6	45,7	115,7	54,3	213,3
Alberta	572,6	50,4	562,9	49,6	1 135,6
Colombie-Britannique	160,8	27,6	421,1	72,4	581,9
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	18,0	39,1	28,0	60,9	46,0
<b>Canada</b>	<b>2 177,9</b>	<b>40,0</b>	<b>3 270,6</b>	<b>60,0</b>	<b>5 448,4</b>

**Note:**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source:**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

fait, près de 2,0 milliards (91 %) des 2,2 milliards de dollars consacrés aux projets d'immobilisations ont été affectés à la PPLCP (tableau A.1). Les autres catégories de dépenses (surveillance environnementale, évaluations et vérifications environnementales, etc.) ont représenté les 9 % restants des dépenses en matière de protection de l'environnement.

Dans certaines industries, l'augmentation des dépenses en immobilisations relatives à la protection de l'environnement coïncide avec une hausse des dépenses totales en immobilisations. Ainsi, l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a consacré 465,1 millions de dollars à des projets d'immobilisations visant à protéger l'environnement en 2000, en hausse de 278,6 millions de dollars par rapport à 1998. Si cette industrie a accru ses dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement en 2000 par rapport à 1998, elle a également augmenté ses dépenses globales en immobilisations (celles-ci étant passées de 17,1 milliards de dollars en 1998 à 21,8 milliards de dollars en 2000).<sup>1</sup>

1. Division de l'investissement et du stock de capital, Statistique Canada. Les données sur les dépenses en immobilisations proviennent de CAN-SIM II, tableau 029-0009 : Immobilisations et réparations, selon les secteurs de l'industrie 31-33, fabrication, données annuelles.

**Encadré 2.1.1**
**Autres industries manufacturières**

La catégorie « Autres industries manufacturières » a été créée pour les fins de l'EDPE en vue de déterminer les dépenses de protection de l'environnement dans les industries manufacturières qui ne faisaient pas déjà partie de l'échantillon. Cette catégorie couvre les établissements comptant 50 employés ou plus dans toutes les autres industries manufacturières (niveau à 4 chiffres du SCIAN) qui n'engagent généralement pas de dépenses importantes au chapitre de la protection de l'environnement. Il s'agit des établissements faisant partie d'industries qui, en moyenne, enregistrent des dépenses de protection de l'environnement inférieures à 1 000 dollars par employé. Parmi les industries comprises dans cette catégorie, notons les suivantes : usines de tricotage de vêtements, fabrication de produits en papier transformé, fabrication de produits en plastique, fabrication de produits en caoutchouc et fabrication de matériel de communication.

Tableau 2.1.2

**Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 1998 et 2000**

Industrie	Surveillance environnementale		Évaluations et vérifications environnementales		Assainissement et désaffectation des sites		Protection de la faune et de l'habitat		Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) <sup>1</sup>		Procédés de prévention de la pollution		Frais, amendes et permis		Autres		Total	
	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000
	millions de dollars																	
<b>Dépenses d'exploitation</b>																		
Exploitation forestière	3,0	3,8	5,0	9,4	19,1	29,6	70,4	106,4	5,4	3,8	4,4	3,8	1,4	1,2	7,8	3,4	116,5	161,4
Extraction de pétrole et de gaz	16,0	19,7	8,6	15,0	110,2	117,4	1,3	3,0	55,0	81,2	26,4	35,7	9,2	12,9	31,7	39,7	258,4	324,7
Extraction minière	20,6	25,5	4,8	14,4	55,8	53,2	2,3	4,1	104,9	99,9	38,7	44,1	4,6	8,7	17,2	17,7	248,8	267,6
Production, transport et distribution d'électricité	6,6	9,1	34,2	16,4	5,7	23,0	12,0	6,8	x	106,3	5,3	28,9	32,7	10,5	x	54,9	295,6	255,8
Distribution de gaz naturel <sup>2</sup>	0,3	0,2	1,6	0,3	0,6	0,5	0,1	..	2,4	1,7	0,7	0,4	0,1	0,1	3,2	3,0	8,9	6,1
Aliments	11,0	15,5	2,6	3,6	0,2	7,6	3,7	0,5	78,4	84,8	14,2	11,1	9,6	13,4	4,0	4,2	123,7	140,7
Boissons et produits du tabac <sup>2</sup>	0,8	1,1	0,5	1,1	0,9	0,0	..	..	13,3	14,0	1,6	1,1	2,3	4,7	1,8	1,3	21,2	23,4
Produits en bois	8,5	8,5	2,4	5,0	15,8	18,8	29,4	17,5	x	69,1	21,4	11,2	5,6	7,7	x	5,9	137,6	143,7
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	43,7	51,1	3,6	5,1	3,3	12,2	11,4	6,8	241,9	263,3	62,8	67,7	8,0	6,0	12,8	13,3	387,5	425,4
Produits du pétrole et du charbon	7,3	7,3	2,4	7,0	4,1	11,2	..	0,9	101,5	85,6	56,4	75,5	1,1	9,6	14,4	15,9	187,3	212,9
Produits chimiques	25,0	29,9	6,5	6,3	42,3	22,5	1,3	1,1	101,5	106,9	34,5	42,4	2,5	1,8	18,3	21,3	231,9	232,0
Produits minéraux non métalliques	2,5	2,9	3,3	1,9	2,8	5,0	1,0	0,7	20,8	21,4	5,9	6,1	2,8	2,8	4,1	2,8	43,2	43,6
Première transformation des métaux	37,2	40,4	5,8	8,6	16,9	28,4	5,8	2,0	275,7	327,2	61,4	64,4	2,7	4,3	13,6	15,3	419,2	490,6
Fabrication de produits métalliques <sup>3</sup>	..	3,1	..	1,5	..	1,5	..	0,1	..	52,8	..	5,2	..	0,4	..	5,0	..	69,6
Matériel de transport	5,8	6,5	2,3	4,6	18,0	2,5	0,1	0,1	89,8	119,3	10,8	15,8	0,9	1,5	11,7	19,9	139,4	170,2
Transport par pipeline	2,0	5,2	0,7	6,8	4,2	18,2	0,3	3,9	8,1	6,4	4,4	10,1	1,4	3,8	11,2	6,5	32,2	61,0
<b>Dépenses d'exploitation, excl. « autres ind. manufacturières »</b>	<b>190,2</b>	<b>229,8</b>	<b>84,3</b>	<b>106,8</b>	<b>300,1</b>	<b>351,7</b>	<b>139,2</b>	<b>153,8</b>	<b>1 304,8</b>	<b>1 443,8</b>	<b>348,8</b>	<b>423,6</b>	<b>84,9</b>	<b>89,3</b>	<b>199,1</b>	<b>230,0</b>	<b>2 651,4</b>	<b>3 028,9</b>
Autres industries manufacturières <sup>4</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	338,8	241,7
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>2 990,2</b>	<b>3 270,6</b>
millions de dollars																		
<b>Dépenses en immobilisations</b>																		
Exploitation forestière	0,5	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	3,0	3,4	1,5	0,1	2,1	1,2	..	..	..	..	7,4	4,8
Extraction de pétrole et de gaz	4,3	11,8	9,9	14,1	69,4	73,8	0,9	5,9	55,5	244,8	46,5	114,8	..	..	..	..	186,5	465,1
Extraction minière	2,1	1,5	5,8	0,8	8,1	5,0	3,8	2,9	33,4	65,0	28,1	67,4	..	..	..	..	81,2	142,6
Production, transport et distribution d'électricité <sup>5</sup>	4,9	7,8	19,2	36,5	1,7	..	20,7	4,0	56,5	56,0	21,0	78,1	..	..	..	..	124,0	182,4
Distribution de gaz naturel	0,1	0,2	0,6	1,0	0,6	0,3	0,2	0,2	1,0	0,5	14,5	0,6	..	..	..	..	16,8	2,8
Aliments	2,5	3,3	0,9	4,8	1,3	4,7	5,8	0,2	37,6	45,5	12,7	27,8	..	..	..	..	60,8	86,3
Boissons et produits du tabac	1,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2	0,2	0,5	2,6	0,9	1,5	2,5	..	..	..	..	5,5	4,4
Produits en bois <sup>5</sup>	3,1	1,3	0,6	6,7	6,4	..	2,4	1,0	66,0	51,2	17,8	63,1	..	..	..	..	96,3	123,3
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	13,2	3,2	0,5	0,9	4,6	2,7	1,1	1,8	89,1	85,8	179,2	140,4	..	..	..	..	287,7	234,8
Produits du pétrole et du charbon	0,5	1,6	3,0	0,3	5,4	3,0	1,2	0,3	82,2	119,1	48,6	90,3	..	..	..	..	141,0	214,6
Produits chimiques	18,6	4,5	3,3	1,1	7,0	13,4	0,4	0,4	65,7	60,6	94,3	67,5	..	..	..	..	189,2	147,6
Produits minéraux non métalliques	4,0	2,0	0,1	2,4	2,5	3,3	..	0,0	32,6	85,5	15,1	13,2	..	..	..	..	54,3	106,3
Première transformation des métaux	4,6	1,9	0,4	0,5	1,4	1,8	1,3	0,4	102,9	37,1	73,4	63,6	..	..	..	..	184,0	105,3
Fabrication de produits métalliques <sup>3</sup>	..	0,6	..	0,1	..	0,5	..	0,1	..	5,7	..	7,9	..	..	..	..	..	14,9
Matériel de transport	0,7	0,2	0,2	0,5	1,0	0,8	0,2	0,0	16,3	13,7	30,4	187,9	..	..	..	..	48,7	203,1
Transport par pipeline	0,6	1,3	6,4	1,9	2,9	3,0	0,5	0,6	41,6	9,9	63,7	17,4	..	..	..	..	115,6	33,9
<b>Dépenses en immobilisations, excl. « autres ind. manufacturières »</b>	<b>60,7</b>	<b>41,4</b>	<b>51,0</b>	<b>71,7</b>	<b>112,5</b>	<b>112,5</b>	<b>41,6</b>	<b>21,8</b>	<b>684,6</b>	<b>881,4</b>	<b>648,7</b>	<b>943,7</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>1 599,1</b>	<b>2 072,5</b>
Autres industries manufacturières <sup>4</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	135,0	105,4
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>1 734,2</b>	<b>2 177,9</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. (LCP) Lutte contre la pollution. En ce qui a trait aux dépenses d'exploitation, l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout est inclus dans cette catégorie.

2. Les dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de la faune et de l'habitat sont comprises dans la catégorie autres dépenses.

3. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

4. Une répartition détaillée des dépenses par activité de protection de l'environnement n'est disponible que pour les industries énumérées.

5. Les dépenses en immobilisations au chapitre de l'assainissement et désaffectation sont comprises dans les dépenses de vérifications et évaluations environnementales.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Toutefois, la part que représentent les dépenses en immobilisations liées à la protection de l'environnement a augmenté entre 1998 (1,1 %) et 2000 (2,1 %). Pour l'ensemble du secteur de la fabrication et du secteur primaire, les dépenses totales en immobilisations relatives à la protection de l'environnement ont représenté 3,1 % des dépenses totales en immobilisations, en hausse de 0,5 % par rapport à 1998.<sup>1</sup>

Généralement, les industries ayant déclaré une augmentation des dépenses en immobilisations entre 1998 et 2000 ont aussi affiché une hausse de leurs dépenses d'exploitation au cours de la même période. Cette tendance a été observée dans les industries du transport par pipeline, de la première transformation des métaux ainsi que des usines de pâte à papier, de papier et de carton (tableau 2.1.2). Les établissements qui avaient engagé des fonds considérables en 1998 ont accru leurs dépenses d'exploitation et d'entretien du matériel et de la technologie en 2000.

### Dépenses d'exploitation des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement

Les dépenses d'exploitation des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement se sont chiffrées à 3,3 milliards de dollars, en hausse de 9,4 % par rapport à 1998. Ce montant représente 60 % de dépenses totales de protection de l'environnement. Près de la moitié de ces sommes (1,4 milliard de dollars) ont été consacrées à l'exploitation et à l'entretien des systèmes et du matériel en bout de chaîne de lutte contre la pollution, ce qui dépasse largement toutes les autres catégories de dépenses<sup>2</sup> (tableaux 2.1.2 et A.8). En effet, la deuxième catégorie de dépenses en importance, celle de l'exploitation et de l'entretien des procédés et du matériel de prévention de la pollution, s'établissait à 423,6 millions de dollars.

L'industrie de la première transformation des métaux a affiché les dépenses d'exploitation les plus élevées en matière de protection de l'environnement (490,6 millions de dollars). Les dépenses considérables en immobilisations engagées au cours des dernières années ont probablement entraîné la mise en place de systèmes qui imposent des coûts accrus d'exploitation et d'entretien. Dans le secteur de l'exploitation forestière, les dépenses d'exploitation ont fait un bond important entre 1998 et 2000, principalement en raison de la progression des dépenses liées à la protection de la faune et de l'habitat (lesquelles sont passées de 70,4 millions de dollars en 1998 à 106,4 millions de dollars en 2000). L'exploitation forestière

1. Division de l'investissement et du stock de capital, Statistique Canada. Les données sur les dépenses en immobilisations proviennent de CAN-SIM II, tableau 029-0009 : Immobilisations et réparations, selon les secteurs de l'industrie 31-33, fabrication, données annuelles, et de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2000. On doit faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons dans la mesure où l'EDPE ne vise que les établissements comptant 50 employés et plus.  
2. Ne comprend pas la catégorie « Autres industries manufacturières ».

Tableau 2.1.3  
**Concentration des dépenses de protection de l'environnement, 2000**

Établissements	Dépenses		Part du total
	Dépenses millions de dollars	accumulées <sup>1</sup> pourcentage	
<b>Dépenses en immobilisations</b>			
5 plus grands	538,9	538,9	24,7
5 suivants	114,0	652,9	30,0
5 suivants	83,8	736,7	33,8
85 suivants	602,1	1 338,8	61,5
Autres établissements	839,0	2 177,9	100,0
<b>Dépenses d'exploitation</b>			
5 plus grands	332,2	332,2	10,2
5 suivants	148,1	480,3	14,7
5 suivants	111,4	591,7	18,1
85 suivants	828,7	1 420,4	43,4
Autres établissements	1 850,2	3 270,6	100,0
<b>Total</b>			
5 plus grands	748,4	748,4	13,7
5 suivants	247,5	995,9	18,3
5 suivants	169,2	1 165,1	21,4
85 suivants	1 373,7	2 538,8	46,6
Autres établissements	2 909,6	5 448,4	100,0

**Notes:**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Dépenses cumulatives - colonne des dépenses.

**Source:**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

est l'une des rares industries ayant consacré la majorité de leurs dépenses d'exploitation à des activités autres que la PPLCP (tableau A.5).

### Concentration

En 2000, les dépenses totales au chapitre de la protection de l'environnement engagées par les 100 établissements les plus importants se sont réparties à peu près de la même façon qu'en 1998.<sup>3</sup> Ces établissements sont à l'origine de près de la moitié (2,5 milliards de dollars ou 47 %) des dépenses totales de protection de l'environnement (tableau 2.1.3). Les cinq établissements les plus importants ont engagé des dépenses de 748,4 millions de dollars en 2000 (environ 14 % des dépenses totales) comparativement à 526,9 millions de dollars (11 %) en 1998. Si en 2000 les dépenses totales ont augmenté de 15 % par rapport à 1998 (tableau 2.1.2), la répartition des dépenses est restée relativement stable.

En 2000, les 15 établissements les plus importants ont enregistré une augmentation du pourcentage des dépenses totales en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement (34 %) par rapport à 1998 (29 %). Ces chiffres tendent à indiquer que les établissements qui engagent des dépenses importantes ont continué d'investir des sommes considérables, tandis que les investissements des établissements qui dépensent moins sont restés stables ou n'ont progressé que

3. Statistique Canada, *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1998*, n° 16F0006XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2000.

légèrement. Dans le groupe des 100, les 85 établissements suivants en importance ont été à l'origine de près de 28 % des dépenses totales en immobilisations en 2000, comparativement à 31 % en 1998.

On observe peu de variation dans la répartition des dépenses d'exploitation liées à la protection de l'environnement entre 1998 et 2000. Les cinq établissements les plus importants ont engagé environ 10 % des dépenses d'exploitation relatives à la protection de l'environnement en 2000, ce qui représente 332,2 millions de dollars comparativement à 339,7 millions de dollars (11 %) en 1998. Les 100 établissements les plus importants ont dépensé 1,4 milliard de dollars à ce chapitre en 2000 (43 %) contre 1,3 milliard de dollars (44 %) en 1998. Par conséquent, bien que les dépenses d'exploitation relatives à la protection de l'environnement aient augmenté entre 1998 et 2000, la répartition des dépenses entre les établissements a peu changé.

## 2.2 Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie<sup>1</sup> et selon la province ou le territoire

### Dépenses selon l'industrie

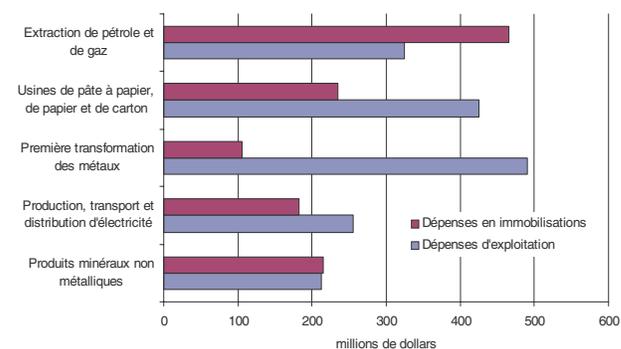
Les cinq industries ayant déclaré les dépenses les plus élevées au chapitre de la protection de l'environnement en 2000 sont, dans l'ordre, les industries de l'extraction de pétrole et de gaz, des usines de pâte à papier, de papier et de carton, de la première transformation des métaux, de la production, du transport et de la distribution d'électricité, et des produits du pétrole et du charbon (figure 2.2.1). Ensemble, ces industries ont consacré plus de 2,9 milliards de dollars à la protection de l'environnement en 2000, ce qui représente environ 54 % des dépenses totales à ce chapitre.

C'est en 2000 que, pour la première fois depuis la mise en œuvre de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement en 1994, l'industrie des pâtes et papiers ne se classe pas au premier rang pour ce qui est des dépenses relatives à la protection de l'environnement. L'augmentation des dépenses à ce chapitre par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz en 2000 (de 444,9 millions en 1998 à 789,8 millions en 2000) a coïncidé avec une période de

1. Avant l'année de référence 1998, on utilisait la Classification type des industries (CTI) de 1980 pour les déclarations. Cependant, à partir de l'année de référence 1998, les données sont fondées sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 3 – **Concepts, méthodologie et qualité des données**.

Figure 2.2.1

### Les cinq premières industries au chapitre des dépenses relatives à la protection de l'environnement, 2000



Source : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

forte production et de prix élevés des combustibles fossiles. Cette hausse est principalement attribuable aux fonds considérables consacrés aux projets d'immobilisations visant la prévention de la pollution et la lutte contre la pollution (tableau 2.1.2).

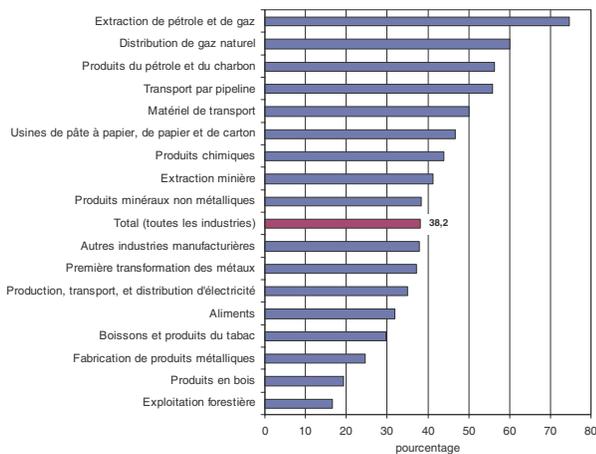
L'industrie de la première transformation des métaux a déclaré des dépenses en immobilisations relatives à la protection de l'environnement plus élevées en 1996 (250,0 millions de dollars) et en 1997 (290,4 millions de dollars) qu'au cours des dernières années (184,0 millions de dollars en 1998 et 105,3 millions en 2000). Le fléchissement des dépenses en immobilisations dans cette industrie, particulièrement les investissements dans les mesures de lutte contre la pollution, vont de pair avec la tendance de réduction de la production de métaux entre 1998 et 2000.<sup>2</sup> Le repli des dépenses en immobilisations observé en 2000 a été contrebalancé par une hausse de 19 % des dépenses d'exploitation par rapport à 1998 (419,2 millions de dollars en 1998 comparativement à 490,6 millions de dollars en 2000) (tableau 2.1.2).

L'industrie du matériel de transport a affiché une forte hausse des dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement entre 1998 et 2000 (tableau 2.1.2). Cette progression s'explique presque entièrement par le bond des investissements dans les procédés de prévention de la pollution (qui sont passés de 30,4 millions en 1998 à 187,9 millions en 2000). Selon des représentants de l'industrie, la majeure partie de cette croissance est attribuable à quelques grands projets dans le secteur automobile.

2. Statistique Canada, CANSIM II, tableau 152-0001, Production de métaux au Canada, données mensuelles.

Figure 2.2.2

**Établissements ayant déclaré une réduction des coûts résultant de la mise en oeuvre de pratiques de gestion environnementale, 2000**



**Note :**

Les chiffres représentent le nombre d'établissements ayant déclaré une réduction des coûts divisé par le nombre d'établissements ayant fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Le secteur de l'exploitation forestière est l'une des deux industries n'ayant pas affecté la majorité de leurs dépenses d'exploitation à des activités de lutte contre la pollution et de prévention de la pollution. En 2000, cette industrie a consacré 106,4 millions de dollars (environ 66 % de ses dépenses d'exploitation) à la protection de la faune et de l'habitat. Il s'agit là d'une forte hausse comparativement aux données des trois cycles d'enquête précédents qui indiquaient des dépenses ne dépassant pas le seuil des 85 millions de dollars. La seconde industrie est celle de l'extraction de pétrole et de gaz, laquelle a déclaré des dépenses d'exploitation de 117,4 millions de dollars au chapitre de l'assainissement et de la désaffectation en 2000, poursuivant ainsi la tendance des dépenses observées au cours des derniers cycles d'enquête.

**Réduction des coûts**

Dans certains cas, les établissements peuvent réduire leurs coûts grâce à l'adoption de pratiques de gestion environnementale ou de prévention de la pollution. En 2000, pour la première fois, on a demandé aux répondants, dans le cadre de l'EDPE, d'indiquer si de tels programmes ou initiatives leur avaient permis de réduire leurs coûts.

En 2000, dans l'ensemble des industries, 38 % des établissements répondants ont déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de prévention de la pollution ou de gestion environnementale (figure 2.2.2). L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz s'est classée en tête de liste à ce chapitre, 75 % de ses établissements ayant déclaré une réduction des coûts, tandis que le

Tableau 2.2.1

**Répartition des entreprises ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2000**

Nombre d'employés par établissement	Établissements ayant déclaré une réduction des coûts pourcentage <sup>1</sup>
Moins de 100	25
100 à 499	34
500 à 999	47
1000 et plus	60

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

En 1998, l'industrie de Fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

secteur de l'exploitation forestière s'est classé au dernier rang (17 % de ses établissements).

La taille des établissements semble avoir une incidence sur la possibilité de réduire les coûts grâce à l'adoption de pratiques de prévention de la pollution ou de gestion environnementale. Les grands établissements (compte tenu de la taille de l'effectif) sont plus susceptibles de déclarer une réduction de leurs coûts (tableau 2.2.1). Ainsi, environ 25 % des établissements comptant moins de 100 employés<sup>1</sup> ont déclaré avoir réduit leurs coûts comparativement à 60 % pour les établissements comptant 1 000 employés ou plus.

**Dépenses selon la province ou le territoire**

Comme on l'a observé dans les enquêtes antérieures, près des trois quarts des dépenses totales au chapitre de la protection de l'environnement en 2000 ont été engagées en Ontario (1 728,9 millions de dollars), en Alberta (1 135,6 millions de dollars) et au Québec (1 105,9 millions de dollars). Les entreprises de ces trois provinces sont également à l'origine des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploitation les plus importantes (tableau 2.1.1).

Les entreprises de l'Ontario et de l'Alberta ont engagé plus de la moitié des dépenses totales en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement (1 160,5 millions de dollars ou 53,3 %). Si l'on exclut la catégorie « Autres industries manufacturières », les entreprises albertaines ont fait des dépenses en immobilisations de 569,1 millions de dollars, qui se sont concentrées dans les projets de lutte contre la pollution

1. De 50 à 99 employés.

Tableau 2.2.2

**Dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution selon la province ou le territoire, 1995 à 2000**

Province ou territoire	Procédés de la prévention de la pollution					Procédés de la LCP <sup>1</sup> en bout de chaîne				
	1995	1996	1997	1998	2000	1995	1996	1997	1998	2000
	millions de dollars									
Terre-Neuve-et-Labrador	0,1	2,7	13,0	2,5	8,3	x	38,4	1,7	7,8	16,6
Île-du-Prince-Édouard	x	x	0,6	0,2	0,5	0,1	x	x	x	0,2
Nouvelle-Écosse	2,3	4,8	6,3	6,2	12,3	26,7	23,0	7,8	5,0	12,1
Nouveau-Brunswick	16,4	9,9	12,6	11,3	91,1	93,1	66,2	25,7	36,7	110,9
Québec	71,1	238,7	130,5	71,7	139,6	335,1	148,1	160,6	111,3	165,0
Ontario	77,1	133,4	254,1	203,5	338,5	271,2	240,3	261,8	248,2	173,8
Manitoba	18,6	4,9	17,6	26,1	38,1	31,5	13,6	8,5	14,0	11,6
Saskatchewan	5,2	18,5	24,3	137,7	78,9	38,5	18,5	37,3	25,1	13,4
Alberta	37,0	43,0	91,7	139,5	159,3	233,8	199,5	102,1	121,0	294,0
Colombie-Britannique	40,9	225,1	162,4	47,3	63,2	129,6	70,3	82,7	112,6	81,6
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	x	x	2,8	2,4	13,9	x	x	x	x	2,3
<b>Canada</b>	<b>268,9</b>	<b>681,8</b>	<b>716,0</b>	<b>648,4</b>	<b>943,7</b>	<b>1 203,5</b>	<b>821,4</b>	<b>690,3</b>	<b>684,5</b>	<b>881,4</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. LCP : lutte contre la pollution

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

(294,0 millions de dollars) (tableaux 2.2.2 et A.4). Les entreprises ontariennes ont affecté 546,6 millions de dollars à des projets d'immobilisations, mais ont consacré la majeure partie de ces fonds à des projets de prévention de la pollution (338,5 millions de dollars). Bien que les entreprises québécoises aient fait des dépenses en immobilisations visant la protection de l'environnement de près de 200 millions de dollars de moins que les entreprises de l'Ontario et de l'Alberta, leurs dépenses ont tout de même représenté 20 % du total (tableau A.2).

Les entreprises de l'ensemble des provinces et des territoires ont affecté la majeure partie de leurs dépenses d'exploitation aux procédés de PPLCP (y compris la gestion des déchets et les services d'égout – tableau A.6). En Alberta et en Colombie-Britannique, toutefois, les dépenses se sont réparties presque également entre les procédés de PPLCP et les autres services environnementaux (environ 47 % et 48 %, respectivement), principalement en raison des dépenses d'exploitation touchant l'assainissement et la désaffectation ainsi que la protection de la faune et de l'habitat. Cette situation n'est pas surprenante compte tenu de l'importance du secteur des ressources naturelles dans ces provinces.

## 2.3 Dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental<sup>1</sup>

Pour la première fois en 2000, l'EDPE a permis de produire des estimations des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental.<sup>2</sup> Les résultats comprennent une répartition des investissements touchant spécifiquement la prévention de la pollution ou la lutte contre la pollution de l'air, des eaux de surface, les déchets solides et liquides contenus sur le site de même que le contrôle des bruits, radiations et vibrations.

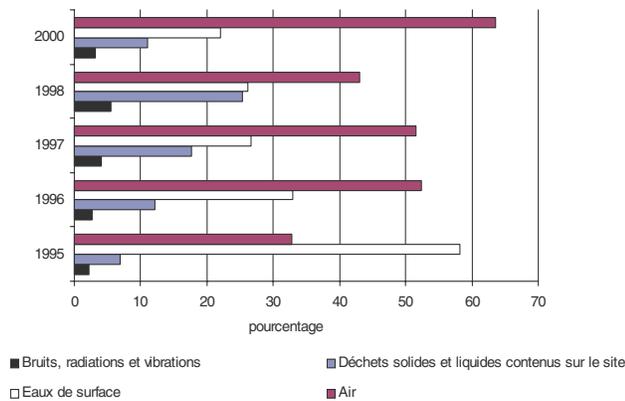
### Lutte contre la pollution

En 2000, les dépenses en immobilisations liées aux projets de lutte contre la pollution ont principalement visé à réduire l'émission de polluants atmosphériques (environ

1. Les chiffres ne couvrent pas la catégorie « Autres industries manufacturières ».

2. En 1998, on n'a calculé que les proportions des dépenses associées à chaque milieu, uniquement en fonction des données déclarées. Par conséquent, bien que les données de 2000 soient des estimations du montant total des dépenses selon le milieu, on ne peut comparer les résultats de l'EDPE de 2000 à ceux des enquêtes antérieures que sous la forme de proportions des dépenses totales pour chaque milieu.

Figure 2.3.1  
**Dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental, 1995 à 2000**

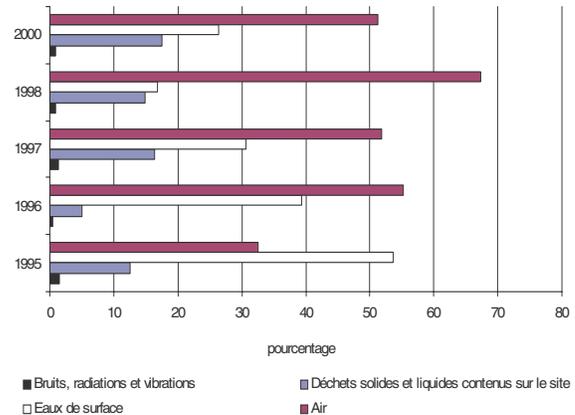


**Note :**  
 Ces chiffres ne couvrent pas la catégorie « Autres industries manufacturières ».  
**Source :**  
 Statistique Canada, Division des comptes et de la statistiques de l'environnement.

560 millions de dollars en 2000) (tableau A.10). Ces dépenses ont représenté près de 64 % des investissements totaux au chapitre de la LCP en 2000, comparativement à 43 % en 1998. Cette progression a mis un terme à une tendance à la baisse de la part des dépenses affectée à la prévention de la pollution de l'air, tendance amorcée en 1996 (figure 2.3.1). Proportionnellement, en 2000, plus de fonds ont été consacrés à la lutte contre la pollution de l'air qu'aux mesures de prévention de la pollution de l'air (64 % des dépenses en immobilisations de LCP comparativement à seulement 51 % des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution – figures 2.3.1 et 2.3.2).

La plupart des industries ont contribué à cette augmentation. Cependant, certaines industries, notamment celles du matériel de transport et des usines de pâte à papier, de papier et de carton, ont consacré nettement moins de fonds aux procédés en bout de chaîne visant la réduction de la pollution de l'air. Cette situation s'explique partiellement par les efforts déployés par l'industrie du transport de matériel pour intégrer les procédés et les systèmes de prévention de la pollution aux activités de production plutôt que de privilégier les solutions en bout de chaîne. En 2000, l'industrie des usines de pâte à papier, de papier et de carton a affecté une plus grande proportion de ses dépenses en immobilisations de LCP au traitement des substances déversées dans les eaux de surface qu'en 1998 (environ 55 % en 2000 contre 28 % environ en 1998).

Figure 2.3.2  
**Dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental, 1995 à 2000**



**Note :**  
 Ces chiffres ne couvrent pas la catégorie « Autres industries manufacturières ».  
**Source :**  
 Statistique Canada, Division des comptes et de la statistiques de l'environnement.

## Prévention de la pollution

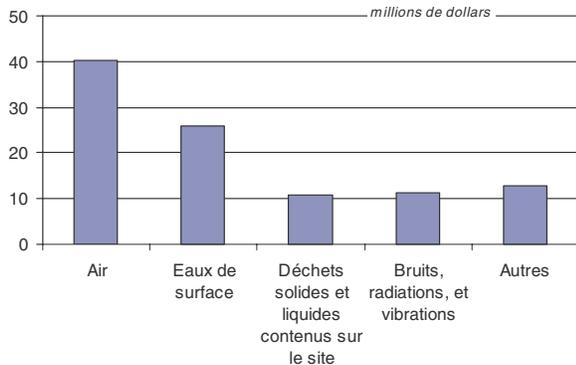
Comme dans les trois cycles d'enquête antérieurs, la majeure partie des dépenses en immobilisations de prévention de la pollution (482,8 millions de dollars) ont visé, en 2000, des projets de prévention des émissions de polluants atmosphériques (tableau A.12).<sup>1</sup> Ce phénomène est largement attribuable aux dépenses considérables engagées par les industries du matériel de transport, des usines de pâte à papier, de papier et de carton de même que de l'extraction de pétrole et de gaz en vue de prévenir la pollution de l'air. Proportionnellement, toutefois, les dépenses au chapitre de la prévention de la pollution de l'air ont fléchi entre 1998 et 2000 (figure 2.3.2). En 2000, les mesures de prévention de la pollution de l'air ont accaparé un peu plus de 50 % des dépenses en immobilisations de prévention de la pollution comparativement à un peu plus de 67 % en 1998. À l'inverse, les parts des dépenses visant le contrôle des substances déversées dans les eaux de surface et des déchets solides et liquides contenus sur le site se sont établies à environ 26 % et 18 % respectivement en 2000, comparativement à environ 17 % et 15 % en 1998.

Certaines des mesures de réduction ou de prévention des émissions atmosphériques pourraient avoir été mises en place en prévision des exigences découlant de l'adhésion du Canada au Protocole de Kyoto. On observe également, depuis quelques années, une sensibilisation accrue aux enjeux de la qualité de l'air, comme le smog dans les

1. Voir Statistique Canada, *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1998*, n° 16F0006XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2000.

Figure 2.3.3

### Dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution dans les « Autres industries manufacturières » selon le milieu environnemental, 2000



**Note :**  
Les chiffres incluent les dépenses en immobilisations au chapitre de la surveillance environnementale.

**Source :**  
Statistique Canada, Division des comptes et de la statistiques de l'environnement.

centres urbains, ce qui pourrait avoir incité les entreprises à consacrer la majeure partie de leurs fonds d'immobilisations à la réduction de la pollution de l'air.

Les dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) dans la catégorie « Autres industries manufacturières » ont largement visé le contrôle de la pollution de l'air (40,2 millions) en 2000 (figure 2.3.3). Des fonds d'immobilisations d'environ 26 millions de dollars ont été affectés à la réduction des déversements de polluants dans les eaux de surface, tandis que le traitement des déchets solides et liquides contenus sur le site ainsi que le contrôle des bruits, radiations et vibrations ont, chacun, accaparé un peu plus de 10 millions de dollars de ces fonds.

## 2.4 Pratiques de gestion environnementale

Les entreprises emploient bon nombre de pratiques de gestion environnementale pour favoriser la réduction ou la prévention de la pollution ou encore pour assurer la conservation des ressources. Ces pratiques sont conçues de manière à tenir compte des enjeux environnementaux ou de l'incidence des activités sur l'environnement. Par exemple, une société peut mettre en place une structure de gestion pour évaluer, contrôler ou analyser ses procédés et ses opérations, ou elle peut se conformer à un ensemble de normes, de lignes directrices ou de politiques établies par les administrations publiques ou par des organismes de normalisation (p. ex., ISO 14000). En outre, la société peut

mettre au point une gamme de produits et de services environnementaux. Les entreprises peuvent également démontrer leur engagement à l'endroit de la protection de l'environnement en publiant des rapports faisant état de leur rendement sur le plan environnemental et des mesures de développement durable, ou en participant à des programmes volontaires pour atteindre des objectifs environnementaux.

Soixante-douze pour cent des établissements déclarants (représentant 85 % de l'effectif) ont indiqué recourir à au moins une pratique de gestion environnementale en 2000 (tableaux B.1 et B.2). La pratique la plus fréquente est l'utilisation d'un système de gestion environnementale (52 % des établissements), surtout dans les industries liées à l'énergie. Ainsi, les taux d'adoption les plus élevés ont été observés dans les industries de la distribution de gaz naturel (91 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (82 %) et du transport par pipeline (81 %). Globalement, ces résultats s'apparentent à ceux obtenus en 1998.

Les établissements des industries de la distribution de gaz naturel et du transport par pipeline se sont montrés les plus enclins à déclarer avoir recours à au moins une pratique de gestion environnementale en 2000 (tableau B.2). Les pratiques privilégiées par ces établissements sont la participation à des accords volontaires de nature environnementale, l'utilisation de systèmes de gestion environnementale et la publication de rapports annuels sur le rendement environnemental. Des représentants de l'industrie ont indiqué que la fréquence peu élevée de certification ISO 14000 dans ces secteurs pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des établissements se conforment déjà à la réglementation rigoureuse en vigueur en matière de protection de l'environnement et voient donc peu d'intérêt à chercher de nouvelles formes de certification.

Soixante-douze pour cent des établissements dans l'ensemble du Canada ont déclaré avoir recours à une pratique de gestion environnementale (tableau B.3). Quatre-vingt-douze pour cent des établissements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont déclaré avoir adopté une pratique de cette nature comparativement à 56 % des établissements de l'Île-du-Prince-Édouard.

Comme on le voit au tableau B.4, les établissements comptant un nombre élevé d'employés sont plus susceptibles de recourir à des pratiques de gestion environnementale que les établissements ayant un effectif plus restreint. Exception faite de l'étiquetage écologique des produits, les établissements comptant 1 000 employés ou plus sont les plus susceptibles d'avoir adopté chacune des pratiques de gestion environnementale.<sup>1</sup>

1. Ces chiffres ne couvrent pas la catégorie « Autres industries manufacturières ».

## 2.5 Méthodes de prévention de la pollution

La prévention de la pollution tente d'éliminer les déchets et la pollution avant qu'ils ne se produisent (encadré 2.5.1). Il s'agit d'un processus d'amélioration constante au moyen de changements à la conception des produits, à la technologie, aux opérations et au comportement. La prévention de la pollution est considérée comme un moyen plus efficace de protéger l'environnement que les méthodes traditionnelles de lutte contre la pollution (en bout de chaîne)<sup>1</sup>, dans la mesure où elle se réalise par des procédés plus efficaces nécessitant moins d'énergie ou d'intrants matériels dans le cycle de production. Par conséquent, les méthodes de prévention de la pollution peuvent également se traduire par une réduction des coûts de production.<sup>2</sup>

Dans l'ensemble des industries, près de 90 % des établissements ont déclaré utiliser une méthode ou une autre de prévention de la pollution en 2000 (tableau B.5).<sup>3</sup> Les méthodes les plus fréquemment évoquées sont les bonnes pratiques d'exploitation et la formation (79 % des établissements) ainsi que la prévention des fuites et des déversements (73 % des établissements). Parmi les méthodes moins courantes, notons la conception ou la reformulation de produits (24 % des établissements) et la substitution de matériaux ou de matières premières (34 % des établissements).

Certaines méthodes de prévention de la pollution étaient plus souvent employées dans certaines industries que dans d'autres. Ainsi, environ 86 % des établissements de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz ont déclaré avoir modifié leur équipement ou leurs procédés en 2000 en vue de prévenir la pollution, comparativement à 24 % des établissements dans l'industrie l'exploitation forestière (tableau B.5).

Tous les établissements déclarants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont indiqué qu'ils employaient des méthodes pour prévenir les fuites et les déversements et qu'ils avaient adopté de bonnes pratiques d'exploitation ou assuraient une formation en matière de prévention de la pollution (tableau B.6). Près de 90 % des établissements ont déclaré adhérer aux « 4R » (recirculation, récupération, réutilisation et recyclage).<sup>4</sup>

1. Les procédés en bout de chaîne sont des procédés distincts dont l'unique objectif consiste à réduire ou à contrôler les substances indésirables émises dans le cadre des activités normales de production, sans effet sur le processus de production lui-même.
2. Gouvernement du Canada, *Progrès en matière de prévention de la pollution, 4<sup>e</sup> rapport annuel*, Ottawa, 2000. Voir également la section **Réduction des coûts** à la page 10 du présent rapport.
3. Les données correspondent au nombre d'établissements ayant répondu par l'affirmative pour une méthode donnée, divisé par le nombre de répondants à cette même question.

### Encadré 2.5.1

#### Méthodes de prévention de la pollution

L'administration fédérale définit la prévention de la pollution comme suit : « L'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets et le gaspillage, tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine et l'environnement »<sup>1</sup>. À la lumière de cette définition, on a demandé aux entreprises, dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), d'indiquer quelles méthodes de prévention de la pollution, parmi les suivantes, ont été employées en 2000 :

- conception ou reformulation d'un produit
- modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré)
- recirculation, recyclage (sur le site), réutilisation, ou récupération de matériau ou de substance
- conservation de l'énergie
- substitution de matériau, réduction, élimination ou substitution de solvant
- amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat
- prévention des fuites et déversements
- bonnes pratiques d'exploitation ou formation

La prévention de la pollution se traduit parfois par des avantages tant économiques qu'environnementaux. Par exemple, les pratiques de conservation de l'énergie permettent aux entreprises de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en comprimant les coûts.<sup>2</sup> Dans le cadre de l'enquête de 2000, on a demandé aux répondants d'indiquer s'ils ont réduit leurs coûts grâce à l'adoption de méthodes de prévention de la pollution ou à la mise en œuvre de pratiques de gestion environnementale. Voir la section 2.2.

1. Gouvernement du Canada, *La prévention de la pollution – Une stratégie fédérale de mise en œuvre*, Ottawa, 1995.
2. Pour des exemples précis de mesures de prévention de la pollution adoptées par les entreprises canadiennes, visiter le *Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution* sur le site Web d'Environnement Canada à l'adresse Internet <[http://www3.ec.gc.ca/cppic/index\\_f.htm](http://www3.ec.gc.ca/cppic/index_f.htm)>.

4. Les résultats se rapportant aux territoires doivent être utilisés avec prudence compte tenu du nombre restreint d'établissements visés par l'enquête. Voir le chapitre 3 - **Concepts, méthodologie et qualité des données**.

Au tableau B.7, les établissements sont répartis en quatre catégories selon la taille de l'effectif; le tableau présente, pour chaque catégorie, la proportion d'établissements utilisant chacune des méthodes de prévention de la pollution. Globalement les grands établissements sont plus susceptibles d'adopter des méthodes de prévention de la pollution. Par exemple, près de 80 % des établissements comptant 1 000 employés ou plus ont déclaré qu'ils recyclaient, alors que cette proportion ne s'établit qu'à un peu plus de 60 % pour les établissements de moins de 100 employés.<sup>1</sup>

## 2.6 Technologies et procédés environnementaux

L'édition 2000 de l'EDPE comportait une question sur les technologies et procédés environnementaux utilisés par les entreprises pour prévenir, réduire ou contrôler la pollution. Parmi les 1 708 établissements déclarants, 66 % ont employé des technologies ou des procédés de conservation de l'énergie (tableau B.8), 96 % ont déclaré utiliser des technologies de gestion des déchets solides (tableau B.11), 40 % ont fait appel à des technologies d'assainissement et de désaffectation de sites (tableau B.13), tandis que 17 % seulement ont employé des technologies de traitement biologique (tableau B.15).

### Conservation de l'énergie et efficacité énergétique

Parmi les technologies de conservation de l'énergie les plus fréquemment évoquées, notons dans l'ordre le matériel écoénergétique (42 %), les systèmes de transformation des résidus en énergie (21 %), les systèmes de combustibles propres et la substitution de combustible (environ 13 % dans chacun de cas) (tableau B.8).<sup>2</sup> Les industries de l'extraction de pétrole et de gaz, de la distribution de gaz naturel et du transport par pipeline se sont révélées les plus enclines à utiliser du matériel écoénergétique, ce qui n'est pas étonnant compte tenu qu'il s'agit là de grands consommateurs d'énergie. Les établissements des industries de l'extraction de pétrole et de gaz (48 %), des usines de pâte à papier, de papier et de carton (45 %) ainsi que du transport par pipeline (39 %) ont déclaré utiliser des systèmes de transformation des résidus en énergie, tandis que 42 % des répondants de l'industrie de la distribution de gaz naturel ont affirmé utiliser des systèmes de combustibles propres.

Les établissements de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan ont enregistré une utilisation plus généralisée de matériel écoénergétique (tableau B.9) que ceux des autres provinces, probablement en raison de la

1. Entre 50 et 99 employés.

2. Voir l'encadré 2.6.1 pour une description des technologies de conservation de l'énergie.

#### Encadré 2.6.1

### Technologies de conservation de l'énergie

*Cogénération* : procédé permettant de convertir un combustible en énergie thermique et électrique.

*Matériel écoénergétique* : tout matériel permettant de réduire les besoins énergétiques par rapport aux procédés antérieurs.

*Substitution de combustible* : conversion d'un combustible au carbone, comme le charbon ou le pétrole, à un combustible à plus faible teneur en carbone (comme le gaz naturel) ou sans carbone.

*Système de combustibles propres* : renvoie au carburant électrique ou hybride, aux piles à combustible, au gaz naturel et aux autres combustibles de remplacement.

*Récupération/réutilisation des résidus en énergie* : procédé permettant de récupérer la chaleur de combustion des déchets pour produire de la vapeur et de l'énergie électrique.

Source d'énergie renouvelable :

- *Solaire* : systèmes solaires actifs et passifs; systèmes photovoltaïques; générateurs solaires; systèmes de chauffage solaire de l'eau et des locaux.
- *Éolienne* : production d'électricité à partir de turbines éoliennes.
- *Géothermique* : récupération de l'énergie provenant de la chaleur du noyau terrestre.
- *Énergie de la biomasse* : utilisation des déchets, tels que les résidus organiques des plantes et des animaux provenant principalement des récoltes et du traitement des cultures agricoles et forestières,

présence marquée des industries de l'extraction de pétrole et de gaz, de la distribution de gaz naturel et du transport par pipeline. Au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, 67 % des entreprises ont déclaré utiliser des systèmes de transformation des résidus en énergie; les établissements de l'Île-du-Prince-Édouard se sont classés au deuxième rang à ce chapitre (50 %).

L'utilisation de sources d'énergie renouvelable a peu varié entre 1998 et 2000. En 2000, l'énergie de la biomasse (8 %) et l'énergie solaire (3 %) se sont imposées comme les deux principales sources d'énergie renouvelable utilisées par les établissements (tableau B.8). Ensemble, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique ont été employées par 1 % des entreprises.

La taille des établissements ne semble pas avoir une incidence appréciable sur l'adoption de procédés de conservation de l'énergie, comme c'est le cas pour

l'adoption de pratiques de gestion environnementale et de méthodes de prévention de la pollution. Les petites et moyennes entreprises sont tout aussi susceptibles que les grandes de faire appel à des procédés de conservation de l'énergie sous une forme ou une autre. L'énergie solaire est la seule technologie qui semble nettement plus utilisée par les grandes entreprises (14 % des établissements comptant plus de 1 000 employés comparativement à moins de 5 % des établissements des autres catégories) (tableau B.10).

Fait intéressant, c'est dans les établissements des deux catégories intermédiaires que l'on observe la plus forte utilisation de l'énergie de la biomasse (environ 10 % des établissements comptant de 100 à 499 employés et 12 % dans ceux comptant de 500 à 999 employés). Cela coïncide avec une fréquence plus marquée de l'utilisation des technologies liées à la biomasse dans les industries des produits en bois et des usines de pâte à papier, de papier et de carton (34 % et 48 %, respectivement), qui comptent généralement des établissements de taille intermédiaire.

Les établissements des quatre catégories ont largement utilisé le matériel écoénergétique. Soixante pour cent des grands établissements ont déclaré employer du matériel écoénergétique comparativement à 34 % des établissements plus petits (moins de 100 employés<sup>1</sup>).

### Gestion des déchets solides

Dans la mesure où toutes les entreprises produisent des déchets, il n'est pas surprenant que 96 % des établissements aient déclaré avoir utilisé au moins un procédé ou une technologie de gestion des déchets en 2000 (tableau B.11). Globalement, les méthodes de gestion des déchets les plus courantes sont l'utilisation de conteneurs (63 %) de même que le recyclage sur le site et hors-site (62 %).

Dans l'ensemble des industries, près de 20 % des établissements ont déclaré recourir à l'incinération en tant que moyen de gestion des déchets solides. Les plus grands utilisateurs de cette méthode sont les établissements du transport par pipeline (46 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (44 %) et les usines de pâte à papier, de papier et de carton (41%). À l'échelle provinciale, les entreprises des territoires et du Nunavut sont celles qui font le plus appel à l'incinération (67 %) (tableau B.12). Ces chiffres sont fondés sur un nombre restreint de réponses et doivent être utilisés avec prudence (voir le tableau 3.3.1).

Le recyclage sur le site ou hors-site s'est révélé populaire auprès de la plupart des industries en 2000. Font exception à cet égard les industries de l'exploitation forestière et des produits en bois, dans lesquelles le recyclage n'est pratiqué que par 45 % et 47 % des établissements respectivement. Les établissements de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard se classent au dernier rang pour ce qui est du

recours au recyclage; seulement 30 % d'entre eux ont déclaré utiliser ce mode de gestion des déchets en 2000.

### Assainissement et désaffectation de sites

En 2000, 40 % des établissements ont indiqué qu'ils ont procédé à l'assainissement et à la désaffectation de sites (tableau B.13). Les méthodes les plus courantes évoquées par les répondants de l'ensemble des industries sont l'excavation (20 %), suivie du reboisement et de la revégétation (19 %). Les industries de la production et de la distribution d'énergie sont les principaux utilisateurs de ces méthodes (excavation : extraction de pétrole et de gaz, 81 %; distribution de gaz naturel, 75 %; transport par pipeline, 75 % – reboisement : transport par pipeline, 84 %; extraction de pétrole et de gaz, 82 %; distribution de gaz naturel, 75 %). Par conséquent, le recours le plus fréquent à l'excavation ainsi qu'au reboisement et à la revégétation par les entreprises a été observé en Alberta et en Saskatchewan, les deux provinces où la présence des industries de la production et de la distribution d'énergie est la plus marquée (tableau B.14).

Globalement, l'industrie du transport par pipeline est le plus grand utilisateur des technologies d'assainissement et de désaffectation des sites. L'utilisation de chacune des technologies, exception faite du lessivage des sols, y est nettement plus importante que dans l'ensemble des industries (tableau B.13).

1. Entre 50 et 99 employés.

# 3 Concepts, méthodologie et qualité des données

## Introduction

Les renseignements qui suivent visent à assurer une bonne compréhension des concepts de base qui encadrent les données fournies dans le présent rapport, de la méthodologie de l'enquête et des principaux aspects de la qualité des données. Ils permettront à l'utilisateur de mieux cerner les forces et les limites des données et de comprendre comment celles-ci peuvent être employées et analysées efficacement. Ces renseignements peuvent se révéler particulièrement importants lorsqu'on cherche à établir des comparaisons avec des données provenant d'autres enquêtes ou sources d'information ou à tirer des conclusions sur la variation au fil des ans.

Les données dont fait état le présent rapport sont tirées de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE). L'EDPE vise à mesurer ce qu'il en coûte à l'industrie canadienne pour se conformer à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en vigueur ou prévus. L'EDPE permet également de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion environnementale et sur les technologies environnementales adoptées par l'industrie en vue de prévenir la pollution ou de lutter contre la pollution.

L'EDPE est menée chaque année depuis 1994. Cependant, depuis l'année de référence 1998, l'enquête est réalisée tous les deux ans.

## 3.1 Sources de données et méthodologie

L'EDPE ne couvre pas tous les secteurs de l'économie (elle ne vise pas l'agriculture, la construction, le commerce, le secteur des services et le secteur des administrations publiques). L'enquête cible plutôt les industries du secteur primaire et du secteur de la fabrication.

Les données dont fait état la présente étude sont tirées d'une enquête menée auprès de 2 750 établissements des industries primaires (industries de l'extraction des ressources), des industries manufacturières, de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de l'industrie du transport par pipeline, de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et de

l'industrie de la distribution de gaz naturel. L'enquête ne vise que les établissements comptant plus de 49 employés.<sup>1</sup>

## Période de référence

On a donné aux répondants la possibilité de déclarer les renseignements pour une période de **12 mois** se terminant entre le 1<sup>er</sup> avril 2000 et le 31 mars 2001. Les résultats figurant dans le rapport, toutefois, sont simplement présentés comme se rapportant aux dépenses de protection de l'environnement effectuées en 2000.

## 3.1.1 Méthodologie générale

### Base de sondage

La liste des établissements visés par l'enquête a été produite à l'aide de la base de l'Enquête annuelle des manufactures de Statistique Canada, du Registre des entreprises et d'autres bases répertoriant des établissements ou des sociétés œuvrant dans les industries suivantes : extraction de pétrole et de gaz; transport par pipeline; produits du pétrole et du charbon; production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel. Les établissements d'extraction minière de métaux et de substances non métalliques ont été ajoutés à la base d'après le Recensement des mines de Ressources naturelles Canada.

### Sélection de l'échantillon

#### Classification des industries

Antérieurement, la sélection des établissements se faisait selon la Classification type des industries (CTI) de 1980. Cependant, depuis l'année de référence 1998, la sélection des industries est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Ce nouveau système de classification a été élaboré conjointement par les organismes de statistique du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le sillon de l'Accord de libre-échange nord-américain, ce système est fondé sur des définitions communes de la structure industrielle des trois pays et sur un cadre statistique commun permettant de faciliter l'analyse de ces trois économies.<sup>2</sup>

1. Dans certaines provinces et certains territoires, il a fallu réduire le seuil d'inclusion pour assurer une couverture minimale.

2. Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord*, n° 12-501-XPX au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1997.

## Encadré 3.1.1

**Liste des industries cibles**

- Exploitation forestière (SCIAN 113311, 113312)
- Extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 211)
- Extraction minière (SCIAN 2121, 2122, 21239)
- Production, transport et distribution d'électricité (SCIAN 2211)
- Distribution de gaz naturel (SCIAN 2212)
- Aliments (SCIAN 311)
- Boissons et produits du tabac (SCIAN 312)
- Bois (SCIAN 321)
- Usines de pâte à papier, de papier et de carton (SCIAN 3221)
- Produits du pétrole et du charbon (SCIAN 324)
- Produits chimiques (SCIAN 325)
- Produits minéraux non métalliques (SCIAN 327)
- Première transformation des métaux (SCIAN 331)
- Fabrication de produits métalliques (SCIAN 332)
- Matériel de transport (SCIAN 336)
- Transport par pipeline (SCIAN 4861, 4862, 4869)

On a comparé les établissements ayant pris part à l'enquête en 1997 et en 1998 pour étudier les différences au chapitre de la classification des industries résultant de la conversion au SCIAN. Cet examen a permis de révéler qu'un nombre négligeable d'établissements ont été classés dans des groupes différents, ce qui ne compromet pas les comparaisons avec les années antérieures.<sup>1</sup>

## Couverture et sélection de l'échantillon

L'échantillon des industries non manufacturières (primaires) et manufacturières est un échantillon stratifié fondé sur la taille de l'effectif et comportant un volet à tirage complet et un volet à tirage partiel. Les strates à tirage complet comprennent les industries suivantes : extraction de pétrole et de gaz; extraction minière (sauf l'exploitation de carrières); production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; boissons et produits du tabac; usines de pâte à papier, de papier et de carton; produits du pétrole et du charbon; première transformation

1. Pour en savoir davantage sur l'incidence de la conversion de la CTI de 1980 au SCIAN, voir Statistique Canada, *Investissements privés et publics au Canada, perspective révisée 1999*, n° 61-206-XIB au catalogue de Statistique Canada, septembre 1999, p. 11 à 14.

des métaux; transport par pipeline. Tous les établissements comptant plus de 49 employés dans ces industries primaires et manufacturières ont été visés par l'enquête et ont reçu le questionnaire complet (plus détaillé).

La sélection par tirage partiel a touché les industries suivantes : exploitation forestière (sauf à forfait), aliments, produits en bois, produits chimiques, produits minéraux non métalliques, produits métalliques et matériel de transport. Les établissements de ces industries ont également reçu le questionnaire complet. Les volets à tirage complet et à tirage partiel de l'échantillon sont déterminés en fonction de divers facteurs caractérisant chacune des industries, par exemple des dépenses moyennes de protection de l'environnement supérieures à 1 000 dollars par employé (au niveau à 4, 5 ou 6 chiffres du SCIAN, selon l'industrie) et le nombre de petites et moyennes entreprises dans le groupe.

Au total, 16 groupes ont fait l'objet d'une couverture accrue et ont reçu le questionnaire détaillé en 2000, selon les classes à 4, 5 et 6 chiffres du SCIAN (encadré 3.1.1). Dans le cadre de l'enquête de 2000, on a ajouté l'industrie des produits métalliques au volet des industries cibles de l'échantillon.

Les autres industries du secteur de la fabrication ont été échantillonnées au niveau des codes à 4 chiffres du SCIAN et regroupées dans la catégorie « Autres industries manufacturières ». Pour réduire au minimum le fardeau de réponse, les établissements échantillonnés (comptant plus de 49 employés) dans ces industries ont reçu la version abrégée du questionnaire. La catégorie « Autres industries manufacturières » couvre les industries dont le niveau moyen de dépenses de protection de l'environnement est inférieur à 1 000 dollars par employé.

La sélection de l'échantillon s'est également fondée sur des renseignements supplémentaires tirés des rapports annuels des établissements et de l'Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et en réparations de Statistique Canada.<sup>2</sup>

On a sélectionné les strates à tirage partiel en classant les établissements dans chaque catégorie à 4, 5 ou 6 chiffres du SCIAN (toujours selon le groupe) en fonction de l'effectif total. Si le groupe de classe SCIAN comptait 50 établissements ou plus, on retenait les 15 % d'établissements ayant le plus d'employés. Lorsque le groupe comptait de 15 à 49 établissements, on retenait les 20 % d'établissements ayant le plus d'employés. Lorsque le nombre total d'établissements était inférieur à 15, tous les établissements étaient retenus. Dans certaines provinces

2. L'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations fournit des renseignements sur les industries qui ont effectué des dépenses en immobilisations relativement élevées pour ce qui est des actifs associés à la lutte contre la pollution (LCP). Par le passé, on utilisait également les renseignements tirés d'enquêtes menées dans d'autres pays pour déterminer les industries cibles.

et certains territoires, il a fallu réduire le nombre d'employés considéré afin d'améliorer la couverture. Dans l'échantillon, on a retenu les plus grands établissements pour maximiser l'effectif couvert tout en réduisant au minimum le nombre d'établissements visés par l'enquête.

L'analyse a révélé qu'il n'existe aucune corrélation entre le montant des dépenses consacrées à l'environnement par employé et la taille de l'établissement. On présume donc que le fait de cibler les grands établissements dans un groupe donné n'introduit pas de biais.

## 3.2 Concepts et variables mesurées

Le questionnaire d'enquête a été conçu en consultation avec les principaux groupes des secteurs public et privé, et à la lumière de l'expérience d'autres pays ayant mené des enquêtes semblables. Pour les fins de l'enquête, on entend par « dépenses de protection de l'environnement » les dépenses effectuées dans le but d'assurer la conformité à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en matière de protection de l'environnement (voir le questionnaire à l'annexe C pour des explications plus détaillées).

Les établissements échantillonnés dans les « autres industries manufacturières » ont reçu la version abrégée du questionnaire, lequel permet de distinguer les dépenses en immobilisations (investissement) et les dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- lutte contre la pollution;
- autres activités de protection de l'environnement;
- achat de services de gestion des déchets ou de services d'épuration; services de construction et d'ingénierie associés à des projets de nature environnementale; dépenses autres qu'en immobilisations liées à des travaux de réparation et d'entretien; autres services environnementaux;<sup>1</sup>
- méthodes de prévention de la pollution;
- pratiques de gestion environnementale.

Le questionnaire complet a été envoyé aux établissements des industries cibles; les répondants devaient y indiquer une répartition plus détaillée des dépenses. Dans ce questionnaire, les répondants devaient déclarer, outre l'information exigée dans le questionnaire abrégé, les dépenses en immobilisations (investissement) et les dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- prévention de la pollution;
- lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne);

1. Ces renseignements sont utilisés uniquement à l'interne pour combler les lacunes statistiques relatives à l'offre de services environnementaux.

- surveillance environnementale;
- vérifications et évaluations environnementales;
- assainissement et désaffectation des sites;
- protection et restauration de la faune et de l'habitat;
- frais et prélèvements.

Les questionnaires comportaient également trois questions qualitatives liées à la prévention de la pollution, aux technologies et procédés environnementaux ainsi qu'aux pratiques de gestion environnementale. On demandait aux répondants d'indiquer les méthodes de prévention de la pollution employées au sein de leur établissement. Deux nouvelles méthodes de prévention de la pollution ont été ajoutées au questionnaire de 2000 : amélioration de la gestion et des techniques d'achat, et bonnes pratiques d'exploitation ou formation en matière de prévention de la pollution. La question sur les technologies et procédés environnementaux couvre la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique, la gestion des déchets solides, l'assainissement et la désaffectation des sites ainsi que le traitement environnemental biologique. On a modifié les catégories de réponse associées à cette question dans le questionnaire de 2000 afin de réduire le fardeau de réponse.

## 3.3 Exactitude des données

L'envoi postal du questionnaire de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement pour l'année de référence 2000 a eu lieu en octobre 2001. La collecte des données a été effectuée entre décembre 2001 et la fin du deuxième trimestre de 2002. Les questionnaires d'enquête ont été envoyés par la poste aux établissements échantillonnés et les réponses ont été retournées par le même moyen. Les questionnaires ont été adressés à une personne-ressource responsable des activités environnementales au sein de la société ou au courant de ces activités. Dans le cas de certaines entreprises à établissements multiples, le questionnaire a été envoyé au siège social, qui l'a transmis à l'établissement concerné ou qui a fourni un rapport combiné pour l'ensemble des établissements visés.

On a effectué des suivis par télécopieur ou par téléphone après la date d'échéance pour rappeler aux répondants de retourner le questionnaire.

Le contrôle des questionnaires s'est fait en deux étapes. En premier lieu, on a appliqué des contrôles de la validité pour s'assurer que les réponses à certaines questions se retrouvaient dans une plage définie de valeurs possibles. En second lieu, on a effectué des contrôles de cohérence. On a repéré et édité les incompatibilités entre les réponses fournies dans des sections différentes du questionnaire. Ces contrôles ont été effectués de façon continue tout au long de la collecte des données.

On a procédé à des suivis supplémentaires pour recueillir les données manquantes et résoudre les incompatibilités.

## Taux de réponse

Le tableau 3.3.1 présente le taux de réponse de chaque industrie et de chaque province et territoire selon le nombre d'établissements répondants et le nombre d'employés, en pourcentage du nombre total des établissements faisant partie du champ d'enquête.

Pour l'année de référence 2000, 2 280 déclarations ont été soumises pour les 2 750 établissements visés par l'enquête. Le taux de réponse de l'enquête de 2000 s'est établi à 83 %, si l'on considère le nombre d'établissements répondants, et à 88 %, si l'on considère le nombre d'employés. Ces chiffres concordent avec les taux de réponse obtenus dans le cadre de l'enquête de l'année de référence 1998. En règle générale, les taux de réponse de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement ont augmenté d'une année d'enquête à l'autre. Par exemple, le taux de réponse de l'enquête de 1996 s'était chiffré à 73 % (compte tenu du nombre d'établissements répondants) comparativement à 76 % l'année suivante.

Les taux de réponse selon la province ou le territoire ont varié de 71 %, pour l'Île-du-Prince-Édouard, à 93 % en Saskatchewan ainsi qu'au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

## Données qualitatives

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement comporte un certain nombre de questions qualitatives, notamment les questions 7c, 12 et 13. À l'heure actuelle, les réponses à ces questions sont recueillies, soumises à un contrôle de la qualité et diffusées sous forme de valeurs déclarées seulement. On ne procède à aucune estimation pour la non-réponse ou pour la partie de l'échantillon non assujettie à l'enquête. Dans la mesure où les grands établissements (compte tenu du nombre d'employés) sont plus susceptibles d'être échantillonnés, ils ont une incidence plus marquée sur les résultats qualitatifs. L'analyse révèle que les grands établissements sont généralement plus enclins à adopter des méthodes de prévention de la pollution (question 7c), des technologies et des procédés environnementaux (question 12) et à adopter des pratiques de gestion environnementale (question 13). Les utilisateurs doivent donc tenir compte du fait que les résultats surestiment vraisemblablement l'utilisation de ces méthodes, technologies et procédés environnementaux dans les industries qui comptent principalement de grands établissements.

Les 2 750 questionnaires complets et abrégés envoyés aux entreprises ont donné lieu à 2 280 déclarations. De ce

nombre, 2 061 comportaient des réponses à la question 7c. Le taux de réponse global à cette question s'est donc établi à 75 %. Pour l'année de référence 2000, la question se rapportant aux pratiques de gestion environnementale a également été intégrée au questionnaire abrégé (question 13 dans le questionnaire complet et question 8 dans la version abrégée du questionnaire). Parmi les 2 280 établissements répondants, 2 196 ont fourni une réponse à la question 13 (question 8 du questionnaire abrégé), ce qui correspond à un taux de réponse de 80 %.

Les 2 078 questionnaires complets envoyés aux répondants<sup>1</sup> ont donné lieu à 1 708 déclarations comportant au moins une réponse à la question 12, ce qui représente un taux de réponse de 82 %.

## Vérification, imputation et estimation

Une fois la saisie des données terminée, on a effectué une autre validation des données pour vérifier l'exactitude des totaux et pour s'assurer de l'absence de valeurs aberrantes. Pour exécuter cette dernière validation on a comparé les chiffres recueillis avec les données de l'année précédente.

L'imputation pour la non-réponse a été effectuée en quatre étapes.

Premièrement, on a rassemblé tous les renseignements connexes possibles (p. ex., les renseignements de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations, du Registre des entreprises, de *Pulp and Paper Canada*<sup>2</sup> et des rapports annuels des entreprises). On a également communiqué de nouveau avec certains établissements pour obtenir d'autres indicateurs permettant de répartir les dépenses selon la province ou l'industrie lorsque cette information faisait défaut.

Deuxièmement, dans la mesure du possible, on a utilisé les données se rapportant aux dépenses d'exploitation de l'année précédente pour imputer les données sur les dépenses d'exploitation de 2000. On a calculé un facteur de croissance de l'industrie associé aux établissements de cette industrie qui avaient fourni des réponses pour les deux années (1998 et 2000). On a ensuite appliqué le facteur de croissance pertinent afin d'imputer les données sur les dépenses d'exploitation dans les enregistrements caractérisés par une non-réponse dans le cycle en cours et par une réponse dans le cycle précédent.<sup>3</sup>

1. Le questionnaire abrégé de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement de 2000 ne comportait pas de question sur les technologies et procédés environnementaux.

2. *Pulp and Paper Canada*, 103:1-10 (2002).

3. L'analyse de régression a révélé que les dépenses d'exploitation de l'année précédente constituent un prédicteur raisonnable des dépenses d'exploitation ultérieures.

Troisièmement, on a estimé les dépenses totales de protection de l'environnement par employé. La moyenne des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement par employé par industrie (niveau à 4 chiffres du SCIAN pour les enregistrements de la catégorie « Autres industries manufacturières ») selon la province ou la région<sup>1</sup> a servi à estimer les données pour les établissements non répondants. Lorsque le nombre d'enregistrements donneurs à l'échelle de l'industrie et de la province ou de la région était insuffisant, l'imputation se fondait alors sur la moyenne du ratio des dépenses de protection de l'environnement par employé pour un groupe plus vaste de donneurs : 1) industrie et Canada; 2) regroupement d'industries (similaires) et province ou région; 3) regroupement d'industries et Canada ou 4) total pour le Canada.

Enfin, on a estimé les composantes manquantes des dépenses de protection de l'environnement en proportion des dépenses totales en utilisant les enregistrements donneurs de la même industrie.

Le tableau 3.3.2 présente la proportion de la valeur imputée sur la valeur totale des dépenses de protection de l'environnement (valeur pour les réponses complètes et partielles + valeur imputée dans les cas de non-réponse), selon l'industrie et la province ou le territoire. Les taux d'imputation selon l'industrie varient de 21,3 % dans l'industrie de l'exploitation forestière à 0,3 % dans l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité ainsi que dans celle de la distribution de gaz naturel. Le tableau 3.3.3 présente les mêmes renseignements selon la catégorie de dépenses. Les taux d'imputation selon la catégorie de dépenses sont assez constants, variant de 15,4 % à 5,3 %.

On a établi une estimation pour les établissements comptant 49 employés ou plus n'ayant pas pris part à l'enquête en utilisant la moyenne du ratio entre les dépenses de protection de l'environnement et le nombre d'employés selon une méthode semblable à celle adoptée pour l'imputation. Aucune estimation ou imputation n'a été effectuée pour les données qualitatives recueillies aux questions 7c, 12 et 13.

## Erreur d'échantillonnage et erreur non due à l'échantillonnage

Les enquêtes comportent deux grandes catégories d'erreur. La première, l'erreur d'échantillonnage, vient du fait qu'un échantillon ou un sous-ensemble de la population

cible sert à représenter la population. Il est possible de quantifier l'importance de ce type d'erreur. La seconde catégorie d'erreur, désignée par le terme « erreur non due à l'échantillonnage », est plus difficile à quantifier. Elle couvre tous les autres genres d'erreurs qui surgissent dans le cadre d'enquêtes : listes incomplètes ou inexactes de la population générale, erreurs d'interprétation des questions par les répondants, renseignements erronés, réponses omises ou refus de répondre, erreurs de traitement des données, etc.

Généralement, l'erreur d'échantillonnage se mesure par la variabilité attendue de l'estimation par rapport à la valeur réelle, exprimée en pourcentage de l'estimation. C'est ce qu'on appelle le coefficient de variation ou l'écart-type. Toutefois, dans le cas de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, l'échantillon n'est pas aléatoire. On a plutôt calculé un échantillon minimal et sélectionné les établissements comptant le plus grand nombre d'employés. On a adopté cette méthode afin de permettre à l'enquête de viser la plus grande proportion d'employés dans chacune des industries cibles et de réduire au minimum le fardeau de réponse. Compte tenu de la nature du processus d'échantillonnage, aucun coefficient de variation n'a été produit.

Aucun effort n'a été épargné pour éliminer l'erreur non due à l'échantillonnage. Par exemple, on a fait des recherches sur les établissements prenant part à l'enquête pour la première fois et vérifié les coordonnées des personnes-ressources. On a précisé davantage les instructions et les définitions pour qu'elles soient à la fois plus claires et plus simples. Les questionnaires renvoyés ont été soumis à un contrôle et à une validation avant la saisie des données. Les données ont été contrôlées et totalisées automatiquement. On a effectué un suivi intensif dans le cas des réponses incomplètes et des non-réponses. Pour l'année de référence 2000, on a utilisé dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement le nouveau système de saisie et de contrôle des données adopté dans l'ensemble des enquêtes-entreprises menées par Statistique Canada. Ce nouveau système offre de nouveaux outils et une efficacité accrue qui permettront d'améliorer la qualité des données.

Comme il s'agissait, en 2000, du sixième cycle d'enquête, bon nombre d'établissements avaient déjà reçu le questionnaire par le passé et en connaissaient bien les concepts, de sorte qu'ils ont pu fournir des renseignements plus exacts. En fait, dans certains cas, les établissements ont modifié leurs pratiques comptables afin de fournir, le plus exactement possible, les renseignements requis dans le cadre de l'enquête.

L'incapacité d'isoler, dans les systèmes de tenue de livres, la composante des dépenses visant la protection de l'environnement constitue la difficulté la plus fréquente relevée par les répondants. Les dépenses engagées soit au chapitre des immobilisations soit pour l'exploitation

1. On a utilisé la moyenne du ratio entre les dépenses de protection de l'environnement et le nombre d'employés selon la région lorsque le nombre d'enregistrements donneurs à l'échelle provinciale s'est révélé insuffisant.

courante procurent souvent une combinaison d'avantages, comme l'augmentation de l'efficacité et la réduction des déchets. Dans ces circonstances, il est difficile de déterminer la proportion des dépenses imputables à la protection de l'environnement, si bien que les répondants risquent de la surestimer ou de la sous-estimer. L'inclusion des dépenses de protection de la santé dans les dépenses de protection de l'environnement déclarées par le répondant qui n'est pas en mesure de distinguer ces coûts représente un autre exemple de ce genre de biais.

Tableau 3.3.1  
**Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2000**

Industrie	Selon le nombre d'unités déclarantes			Selon l'emploi		
	Réponses	Total <sup>1</sup>	Réponses en pourcentage du total <sup>1</sup>	Nombre d'employés	Total <sup>1</sup>	Réponses en pourcentage du total <sup>1</sup>
Exploitation forestière	67	84	80	9 962	13 204	75
Extraction de pétrole et de gaz	70	94	74	20 309	23 305	87
Extraction minière	127	145	88	38 875	41 626	93
Production, transport et distribution d'électricité	69	78	88	72 270	74 929	96
Distribution de gaz naturel	12	13	92	12 659	12 727	99
Aliments	149	186	80	61 506	72 004	85
Boissons et produits du tabac	80	93	86	18 047	19 943	90
Produits en bois	179	222	81	34 921	44 373	79
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	122	137	89	49 371	55 699	89
Produits du pétrole et du charbon	40	43	93	8 118	8 437	96
Produits chimiques	267	301	89	47 968	53 683	89
Produits minéraux non métalliques	88	115	77	14 342	17 433	82
Première transformation des métaux	205	241	85	76 186	84 593	90
Produits métalliques	108	145	74	32 864	41 395	79
Fabrication de produits métalliques	110	133	83	132 904	148 412	90
Transport par pipeline	45	48	94	83 544	84 966	98
Autres industries manufacturières	542	672	81	219 226	264 100	83
<b>Total</b>	<b>2 280</b>	<b>2 750</b>	<b>83</b>	<b>933 072</b>	<b>1 060 829</b>	<b>88</b>
Province ou territoire	Réponses	Total <sup>1</sup>	Réponses en pourcentage du total <sup>1</sup>	Nombre d'employés	Total <sup>1</sup>	Réponses en pourcentage du total <sup>1</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	29	32	91	9 929	10 175	98
Île-du-Prince-Édouard	10	14	71	2 155	2 675	81
Nouvelle-Écosse	38	51	75	15 503	17 456	89
Nouveau-Brunswick	50	62	81	17 670	20 489	86
Québec	543	674	81	224 615	259 425	87
Ontario	995	1 186	84	424 226	480 068	88
Manitoba	85	100	85	37 538	42 454	88
Saskatchewan	62	67	93	38 582	39 367	98
Alberta	258	311	83	103 119	115 237	89
Colombie-Britannique	197	239	82	57 352	70 755	81
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	13	14	93	2 383	2 728	87
<b>Canada</b>	<b>2 280</b>	<b>2 750</b>	<b>83</b>	<b>933 072</b>	<b>1 060 829</b>	<b>88</b>

**Note:**

1. Le total exclut les établissements hors champ, les fusions, les ventes ou fermetures d'établissement, etc.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 3.3.2

### Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'industrie et la province ou le territoire, 2000

Industrie	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale (incluant la valeur imputée)
Exploitation forestière	21,3
Extraction de pétrole et de gaz	7,7
Extraction minière	9,5
Production, transport et distribution d'électricité	0,3
Distribution de gaz naturel	0,3
Aliments	13,7
Boissons et produits du tabac	9,5
Produits en bois	13,7
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	11,0
Produits du pétrole et du charbon	2,4
Produits chimiques	7,2
Produits minéraux non métalliques	18,7
Première transformation des métaux	8,6
Fabrication de produits métalliques	20,4
Matériel de transport	10,5
Transport par pipeline	0,6
Autres industries manufacturières	11,7
<b>Total</b>	<b>8,3</b>
	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale (incluant la valeur imputée)
Province ou territoire	
Terre-Neuve-et-Labrador	2,3
Île-du-Prince-Édouard	21,6
Nouvelle-Écosse	9,5
Nouveau-Brunswick	2,8
Québec	10,9
Ontario	6,9
Manitoba	12,3
Saskatchewan	0,5
Alberta	7,5
Colombie-Britannique	15,5
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	10,5
<b>Canada</b>	<b>8,3</b>

**Source:**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 3.3.3

### Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'activité, 2000

Catégorie de dépense excluant les autres industries manufacturières	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale (incluant la valeur imputée)
Surveillance environnementale - Exploitation	7,5
Surveillance environnementale - Immobilisations	9,5
Surveillance environnementale - Total	7,8
Vérifications et évaluations environnementales - Exploitation	7,9
Vérifications et évaluations environnementales - Immobilisations	5,3
Vérifications et évaluations environnementales - Total	7,0
Assainissement et désaffectation - Exploitation	6,7
Assainissement et désaffectation - Immobilisations	10,1
Assainissement et désaffectation - Total	7,6
Protection de la faune et de l'habitat - Exploitation	15,4
Protection de la faune et de l'habitat - Immobilisations	10,5
Protection de la faune et de l'habitat - Total	14,7
Lutte contre de la pollution (procédés en bout de chaîne) - Exploitation	8,3
Lutte contre de la pollution (procédés en bout de chaîne) - Immobilisations	7,5
Lutte contre de la pollution (procédés en bout de chaîne) - Total	8,0
Prévention de la pollution - Exploitation	7,7
Prévention de la pollution - Immobilisations	8,9
Prévention de la pollution - Total	8,5
Frais, amendes et permis - Exploitation	8,8
Autres dépenses de protection de l'environnement - Exploitation	5,8
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement - Exploitation</b>	<b>8,1</b>
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement - Immobilisations</b>	<b>8,3</b>
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement - total</b>	<b>8,2</b>
<b>Autres industries manufacturières</b>	
Prévention de la pollution et lutte contre la pollution (LCP) - Exploitation	12,8
Prévention de la pollution et lutte contre la pollution (LCP) - Immobilisations	10,0
Prévention de la pollution et lutte contre la pollution (LCP) - Total	11,9
Autres dépenses de protection de l'environnement - Exploitation	9,9
Autres dépenses de protection de l'environnement - Immobilisations	10,4
Autres dépenses de protection de l'environnement - Total	10,0
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement - Exploitation</b>	<b>12,5</b>
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement - Immobilisations</b>	<b>10,0</b>
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement - Total</b>	<b>11,7</b>

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

## **Annexe A**

### **Tableaux sur les dépenses de protection de l'environnement**

Tableau A.1

**Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2000**

Industrie	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) <sup>1</sup>	Autres dépenses de protection de l'environnement <sup>2</sup>	Total	Part du total pourcentage
	millions de dollars			
Exploitation forestière	1,3	3,6	4,8	0,2
Extraction de pétrole et de gaz	371,4	93,7	465,1	21,4
Extraction minière	134,0	8,6	142,6	6,5
Production, transport et distribution d'électricité	141,9	40,6	182,4	8,4
Distribution de gaz naturel	1,3	1,5	2,8	0,1
Aliments	76,6	9,7	86,3	4,0
Boissons et produits du tabac	3,6	0,8	4,4	0,2
Produits en bois	115,5	7,8	123,3	5,7
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	229,5	5,4	234,8	10,8
Produits du pétrole et du charbon	211,0	3,6	214,6	9,9
Produits chimiques	132,7	14,9	147,6	6,8
Produits minéraux non métalliques	100,7	5,7	106,3	4,9
Première transformation des métaux	102,6	2,7	105,3	4,8
Fabrication de produits métalliques <sup>3</sup>	14,2	0,7	14,9	0,7
Matériel de transport	201,8	1,3	203,1	9,3
Transport par pipeline	28,5	5,4	33,9	1,6
<b>Dépenses en immobilisations, excl. « autres industries manufacturières »</b>	<b>1 866,5</b>	<b>206,0</b>	<b>2 072,5</b>	<b>95,2</b>
Autres industries manufacturières	100,9	4,4	105,4	4,8
<b>Total</b>	<b>1 967,4</b>	<b>210,4</b>	<b>2 177,9</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) couvrent les dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution et la surveillance environnementale.

2. Les dépenses en immobilisations liées aux autres dépenses de protection de l'environnement couvrent les dépenses en immobilisations visant les évaluations et vérifications environnementales, l'assainissement et la désaffectation des sites ainsi que la protection de la faune et de l'habitat.

3. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.2

**Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2000**

Province ou territoire	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) <sup>1</sup>	Autres dépenses de protection de l'environnement <sup>2</sup>	Total	Part du total pourcentage
	millions de dollars			
Terre-Neuve-et-Labrador	26,2	6,9	33,1	1,5
Île-du-Prince-Édouard	0,7	0,0	0,7	0,0
Nouvelle-Écosse	26,3	2,6	28,9	1,3
Nouveau-Brunswick	203,9	1,7	205,6	9,4
Québec	360,8	34,0	394,8	18,1
Ontario	562,4	25,5	587,9	27,0
Manitoba	53,3	24,7	78,0	3,6
Saskatchewan	93,7	3,9	97,6	4,5
Alberta	472,0	100,6	572,6	26,3
Colombie-Britannique	151,9	8,9	160,8	7,4
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	16,3	1,6	18,0	0,8
<b>Canada</b>	<b>1 967,4</b>	<b>210,4</b>	<b>2 177,9</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) couvrent les dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution et la surveillance environnementale.

2. Les dépenses en immobilisations liées aux autres dépenses de protection de l'environnement couvrent les dépenses en immobilisations visant les évaluations et vérifications environnementales, l'assainissement et la désaffectation des sites ainsi que la protection de la faune et de l'habitat.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.3

**Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2000**

Industrie	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Part du total
Exploitation forestière	0,0	0,1	0,1	3,4	0,1	1,2	4,8	0,2
Extraction de pétrole et de gaz	11,8	14,1	73,8	5,9	244,8	114,8	465,1	21,4
Extraction minière	1,5	0,8	5,0	2,9	65,0	67,4	142,6	6,5
Production, transport et distribution d'électricité <sup>1</sup>	7,8	36,5	..	4,0	56,0	78,1	182,4	8,4
Distribution de gaz naturel	0,2	1,0	0,3	0,2	0,5	0,6	2,8	0,1
Aliments	3,3	4,8	4,7	0,2	45,5	27,8	86,3	4,0
Boissons et produits du tabac	0,2	0,0	0,2	0,5	0,9	2,5	4,4	0,2
Produits en bois <sup>1</sup>	1,3	6,7	..	1,0	51,2	63,1	123,3	5,7
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	3,2	0,9	2,7	1,8	85,8	140,4	234,8	10,8
Produits du pétrole et du charbon	1,6	0,3	3,0	0,3	119,1	90,3	214,6	9,9
Produits chimiques	4,5	1,1	13,4	0,4	60,6	67,5	147,6	6,8
Produits minéraux non métalliques	2,0	2,4	3,3	0,0	85,5	13,2	106,3	4,9
Première transformation des métaux	1,9	0,5	1,8	0,4	37,1	63,6	105,3	4,8
Fabrication de produits métalliques <sup>2</sup>	0,6	0,1	0,5	0,1	5,7	7,9	14,9	0,7
Matériel de transport	0,2	0,5	0,8	0,0	13,7	187,9	203,1	9,3
Transport par pipeline	1,3	1,9	3,0	0,6	9,9	17,4	33,9	1,6
<b>Dépenses en immobilisations, excl. « autres industries manufacturières »</b>	<b>41,4</b>	<b>71,7</b>	<b>112,5</b>	<b>21,8</b>	<b>881,4</b>	<b>943,7</b>	<b>2 072,5</b>	<b>95,2</b>
Autres industries manufacturières <sup>3</sup>	..	..	..	..	..	..	105,4	4,8
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>2 177,9</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de l'assainissement et de la désaffectation sont comprises dans les dépenses en immobilisations relatives aux évaluations et vérifications environnementales.

2. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

3. Une répartition détaillée des dépenses par activité de protection de l'environnement n'est disponible que pour les industries énumérées.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.4

**Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2000**

Province ou territoire	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Part du total
Terre-Neuve-et-Labrador	1,2	x	x	x	16,6	8,3	33,1	1,6
Île-du-Prince-Édouard	0,0	x	0,0	x	0,2	0,5	0,7	0,0
Nouvelle-Écosse	0,6	0,8	1,5	0,2	12,1	12,3	27,5	1,3
Nouveau-Brunswick	1,0	0,5	0,9	0,3	110,9	91,1	204,6	9,9
Québec	8,2	23,6	6,5	2,1	165,0	139,6	345,1	16,7
Ontario	10,8	3,8	17,3	2,3	173,8	338,5	546,6	26,4
Manitoba	1,1	x	2,8	x	11,6	38,1	75,3	3,6
Saskatchewan	0,6	1,5	2,2	0,1	13,4	78,9	96,7	4,7
Alberta	15,3	20,2	73,6	6,6	294,0	159,3	569,1	27,5
Colombie-Britannique	2,5	1,2	3,5	4,0	81,6	63,2	156,0	7,5
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,2	x	x	x	2,3	13,9	18,0	0,9
<b>Canada</b>	<b>41,4</b>	<b>71,7</b>	<b>112,5</b>	<b>21,8</b>	<b>881,4</b>	<b>943,7</b>	<b>2 072,5</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.5

**Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2000**

Industrie	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) <sup>1</sup>	Autres dépenses de protection de l'environnement <sup>2</sup>	Total	Part du
				total
millions de dollars				pourcentage
Exploitation forestière	11,4	149,9	161,4	4,9
Extraction de pétrole et de gaz	136,6	188,1	324,7	9,9
Extraction minière	169,5	98,1	267,6	8,2
Production, transport et distribution d'électricité	144,3	111,5	255,8	7,8
Distribution de gaz naturel	2,3	3,8	6,1	0,2
Aliments	111,4	29,4	140,7	4,3
Boissons et produits du tabac	16,3	7,1	23,4	0,7
Produits en bois	88,8	54,9	143,7	4,4
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	382,2	43,3	425,4	13,0
Produits du pétrole et du charbon	168,4	44,6	212,9	6,5
Produits chimiques	179,1	52,9	232,0	7,1
Produits minéraux non métalliques	30,4	13,2	43,6	1,3
Première transformation des métaux	432,0	58,6	490,6	15,0
Fabrication de produits métalliques <sup>3</sup>	61,1	8,4	69,6	2,1
Matériel de transport	141,6	28,6	170,2	5,2
Transport par pipeline	21,7	39,3	61,0	1,9
<b>Dépenses d'exploitations, excl. « autres industries manufacturières »</b>	<b>2 097,2</b>	<b>931,7</b>	<b>3 028,9</b>	<b>92,6</b>
Autres industries manufacturières	218,1	23,6	241,7	7,4
<b>Total</b>	<b>2 315,3</b>	<b>955,3</b>	<b>3 270,6</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses d'exploitation de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) incluent les dépenses d'exploitation visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.

2. Les dépenses d'exploitation visant les autres dépenses de protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation au chapitre des évaluations et vérifications environnementales, de l'assainissement et le désaffectation de sites, de la protection de la faune et de l'habitat, des frais, amendes et permis, et des autres activités de protection de l'environnement.

3. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.6

**Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2000**

Province ou territoire	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) <sup>1</sup>	Autres dépenses de protection de l'environnement <sup>2</sup>	Total	Part du
				total
millions de dollars				pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	34,6	9,7	44,3	1,4
Île-du-Prince-Édouard	2,6	0,5	3,1	0,1
Nouvelle-Écosse	37,5	15,8	53,3	1,6
Nouveau-Brunswick	85,2	21,4	106,6	3,3
Québec	559,7	151,4	711,2	21,7
Ontario	917,1	223,9	1 141,0	34,9
Manitoba	64,9	18,4	83,3	2,5
Saskatchewan	79,0	36,8	115,7	3,5
Alberta	299,4	263,5	562,9	17,2
Colombie-Britannique	217,6	203,4	421,1	12,9
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	17,7	10,4	28,0	0,9
<b>Canada</b>	<b>2 315,3</b>	<b>955,3</b>	<b>3 270,6</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Les dépenses d'exploitation de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) incluent les dépenses d'exploitation visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.

2. Les dépenses d'exploitation visant les autres dépenses de protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation au chapitre des évaluations et vérifications environnementales, de l'assainissement et le désaffectation de sites, de la protection de la faune et de l'habitat, des frais, amendes et permis, et des autres activités de protection de l'environnement.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.7

### Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2000

Industrie	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Procédés de lutte contre la Protection pollution (procédés de la en bout de chaîne), Procédés de faune services de gestion prévention et de des déchets et de la l'habitat services d'égout pollution et permis				Frais, Amendes Autres	Total	Part du total
				millions de dollars						
Exploitation forestière	3,8	9,4	29,6	106,4	3,8	3,8	1,2	3,4	161,4	4,9
Extraction de pétrole et de gaz	19,7	15,0	117,4	3,0	81,2	35,7	12,9	39,7	324,7	9,9
Extraction minière	25,5	14,4	53,2	4,1	99,9	44,1	8,7	17,7	267,6	8,2
Production, transport et distribution d'électricité	9,1	16,4	23,0	6,8	106,3	28,9	10,5	54,9	255,8	7,8
Distribution de gaz naturel <sup>1</sup>	0,2	0,3	0,5	..	1,7	0,4	0,1	3,0	6,1	0,2
Aliments	15,5	3,6	7,6	0,5	84,8	11,1	13,4	4,2	140,7	4,3
Boissons et produits du tabac <sup>1</sup>	1,1	1,1	0,0	..	14,0	1,1	4,7	1,3	23,4	0,7
Produits en bois	8,5	5,0	18,8	17,5	69,1	11,2	7,7	5,9	143,7	4,4
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	51,1	5,1	12,2	6,8	263,3	67,7	6,0	13,3	425,4	13,0
Produits du pétrole et du charbon	7,3	7,0	11,2	0,9	85,6	75,5	9,6	15,9	212,9	6,5
Produits chimiques	29,9	6,3	22,5	1,1	106,9	42,4	1,8	21,3	232,0	7,1
Produits minéraux non métalliques	2,9	1,9	5,0	0,7	21,4	6,1	2,8	2,8	43,6	1,3
Première transformation des métaux	40,4	8,6	28,4	2,0	327,2	64,4	4,3	15,3	490,6	15,0
Fabrication de produits métalliques <sup>2</sup>	3,1	1,5	1,5	0,1	52,8	5,2	0,4	5,0	69,6	2,1
Matériel de transport	6,5	4,6	2,5	0,1	119,3	15,8	1,5	19,9	170,2	5,2
Transport par pipeline	5,2	6,8	18,2	3,9	6,4	10,1	3,8	6,5	61,0	1,9
<b>Dépenses d'exploitations, excl. « autres industries manufacturières »</b>	<b>229,8</b>	<b>106,8</b>	<b>351,7</b>	<b>153,8</b>	<b>1 443,8</b>	<b>423,6</b>	<b>89,3</b>	<b>230,0</b>	<b>3 028,9</b>	<b>92,6</b>
Autres industries manufacturières <sup>3</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	241,7	7,4
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>3 270,6</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de la faune et de l'habitat sont comprises sous la rubrique des autres dépenses d'exploitation.

2. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

3. Une répartition détaillée des dépenses par activité de protection de l'environnement n'est disponible que pour les industries énumérées.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.8

### Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2000

Province ou territoire	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Procédés de lutte contre la Protection pollution (procédés de la en bout de chaîne), Procédés de faune services de gestion prévention et de des déchets et de la l'habitat services d'égout pollution et permis				Frais, Amendes Autres	Total	Part du total
				millions de dollars						
Terre-Neuve-et-Labrador	3,0	2,2	2,6	1,7	14,4	17,0	0,6	2,6	44,1	1,5
Île-du-Prince-Édouard <sup>1</sup>	0,9	0,1	0,0	..	1,3	0,4	0,1	0,3	3,1	0,1
Nouvelle-Écosse	2,8	1,6	2,7	2,7	25,3	5,9	1,8	6,3	49,1	1,6
Nouveau-Brunswick	8,6	1,8	7,7	5,7	54,9	20,1	1,9	4,0	104,8	3,5
Québec	57,1	22,7	49,2	17,9	335,4	83,7	11,8	42,2	619,9	20,5
Ontario	64,2	24,5	64,8	33,2	609,9	144,4	21,9	67,3	1 030,2	34,0
Manitoba	6,6	1,5	3,7	0,9	29,3	20,1	5,9	5,8	73,9	2,4
Saskatchewan	7,2	6,0	15,8	1,1	54,4	16,0	6,7	7,0	114,2	3,8
Alberta	39,2	24,1	134,2	22,0	173,0	77,4	20,5	61,8	552,2	18,2
Colombie-Britannique	35,6	18,2	69,0	68,4	138,0	33,3	16,5	30,3	409,2	13,5
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	4,5	4,2	2,0	0,3	7,9	5,3	1,5	2,3	28,0	0,9
<b>Canada</b>	<b>229,8</b>	<b>106,8</b>	<b>351,7</b>	<b>153,8</b>	<b>1 443,8</b>	<b>423,6</b>	<b>89,3</b>	<b>230,0</b>	<b>3 028,9</b>	<b>100,0</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Les dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de la faune et de l'habitat sont comprises sous la rubrique des autres dépenses d'exploitation.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.9

**Dépenses totales au chapitre de la lutte contre la pollution et de la prévention de la pollution selon la région et l'industrie, 2000**

Industrie	Provinces de l'atlantique <sup>1</sup>		Québec		Ontario		Provinces de l'ouest <sup>2</sup>		Colombie-Britannique et les Territoires		Canada
	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	
	millions de dollars										
Exploitation forestière	0,3	0,4	0,2	0,3	0,5	0,7	0,1	0,2	2,8	3,5	8,9
Extraction de pétrole et de gaz	x	x	0,0	0,0	x	x	308,8	138,4	x	x	476,6
Extraction minière	4,2	21,1	36,4	17,9	43,6	17,2	46,0	30,3	34,7	25,0	276,5
Production, transport et distribution d'électricité	x	0,5	x	x	x	x	31,0	26,7	x	x	269,3
Distribution de gaz naturel	0,0	0,0	0,0	x	x	x	1,3	0,6	x	x	3,2
Aliments	5,7	1,7	25,5	6,7	60,2	15,4	28,5	12,2	10,4	2,8	169,1
Boissons et produits du tabac	0,9	0,1	x	x	5,0	1,7	4,1	0,4	2,0	0,3	18,6
Produits en bois	9,8	4,6	45,4	42,5	10,7	5,8	16,7	5,2	37,8	16,2	194,6
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	54,1	18,4	128,6	47,1	59,6	34,5	20,7	76,9	86,1	31,2	557,3
Produits du pétrole et du charbon	x	x	14,3	15,5	31,9	29,4	29,4	19,6	x	x	370,5
Produits chimiques	0,5	0,4	26,2	26,4	77,9	47,1	60,9	34,9	2,0	1,1	277,4
Produits minéraux non métalliques	3,7	0,9	42,7	5,7	51,5	10,1	3,9	1,4	5,0	1,2	126,2
Première transformation des métaux	x	x	126,8	44,9	208,7	48,5	9,4	15,4	x	x	492,3
Fabrication de produits métalliques <sup>3</sup>	1,3	0,3	11,8	3,1	38,3	7,6	5,6	1,7	1,5	0,3	71,6
Matériel de transport	2,2	3,6	15,4	7,6	106,3	182,7	5,4	4,4	3,7	5,3	336,7
Transport par pipeline	x	x	x	x	x	4,5	3,9	21,5	x	0,9	43,7
<b>Canada</b>	<b>235,5</b>	<b>155,6</b>	<b>500,5</b>	<b>223,3</b>	<b>783,7</b>	<b>482,9</b>	<b>575,7</b>	<b>389,9</b>	<b>229,7</b>	<b>115,7</b>	<b>3 692,5</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

3. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.10

**Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, 2000**

Industrie	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site		Bruits, radiations et vibrations	Total
			millions de dollars			
Exploitation forestière	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Extraction de pétrole et de gaz	x	x	x	x	x	244,8
Extraction minière	x	32,5	29,2	x	x	65,0
Production, transport et distribution d'électricité	15,9	18,2	x	x	x	56,0
Distribution de gaz naturel	x	0,0	x	x	0,0	0,5
Aliments	7,0	32,9	5,0	0,6	0,6	45,5
Boissons et produits du tabac	x	x	x	x	x	0,9
Produits en bois	43,7	0,5	6,8	0,3	0,3	51,2
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	24,0	47,0	14,7	0,2	0,2	85,8
Produits du pétrole et du charbon	93,3	19,2	5,2	1,4	1,4	119,1
Produits chimiques	35,0	14,4	6,0	5,3	5,3	60,6
Produits minéraux non métalliques	72,6	4,7	0,2	8,0	8,0	85,5
Première transformation des métaux	22,0	9,8	4,9	0,3	0,3	37,1
Fabrication de produits métalliques <sup>1</sup>	x	1,2	2,0	x	x	5,7
Matériel de transport	6,2	6,8	0,5	0,2	0,2	13,7
Transport par pipeline	x	x	0,6	x	x	9,9
<b>Total</b>	<b>560,4</b>	<b>194,8</b>	<b>98,2</b>	<b>27,9</b>	<b>27,9</b>	<b>881,4</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut les dépenses en immobilisations au chapitre de la surveillance environnementale.

1. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.11

### Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2000

Province ou territoire	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site		Bruits, radiations et vibrations	Total
			millions de dollars			
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	0,9	0,3		16,6
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,1	0,0	0,0		0,2
Nouvelle-Écosse	2,2	1,5	8,3	0,1		12,1
Nouveau-Brunswick	x	x	1,7	0,2		110,9
Québec	81,3	55,9	23,7	4,1		165,0
Ontario	71,9	68,3	17,4	16,3		173,8
Manitoba	4,9	3,0	x	x		11,6
Saskatchewan	1,7	5,3	x	x		13,4
Alberta	256,9	15,7	17,3	4,1		294,0
Colombie-Britannique	44,9	15,4	20,3	0,9		81,6
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,1	1,7	x	x		2,3
<b>Canada</b>	<b>560,4</b>	<b>194,8</b>	<b>98,2</b>	<b>27,9</b>		<b>881,4</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut les dépenses en immobilisations au chapitre de la surveillance environnementale.

La répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) n'inclut pas la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.12

### Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie, 2000

Industrie	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site		Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
			millions de dollars				
Exploitation forestière	x	0,5	0,4	0,0	x		1,2
Extraction de pétrole et de gaz	62,0	29,5	17,5	3,2	2,5		114,8
Extraction minière	21,5	23,8	21,8	x	x		67,4
Production, transport et distribution d'électricité	52,6	20,7	3,9	x	x		78,1
Distribution de gaz naturel	x	x	x	x	x		0,6
Aliments	14,5	8,2	2,4	1,0	1,8		27,8
Boissons et produits du tabac	0,1	0,8	1,4	0,0	0,2		2,5
Produits en bois	16,4	3,2	40,4	0,2	2,9		63,0
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	65,7	42,5	21,0	0,0	11,3		140,4
Produits du pétrole et du charbon	x	x	x	0,4	2,3		90,3
Produits chimiques	x	32,3	13,8	x	x		67,5
Produits minéraux non métalliques	9,1	1,9	1,3	0,5	0,3		13,2
Première transformation des métaux	23,8	9,6	25,6	1,1	3,5		63,6
Fabrication de produits métalliques <sup>1</sup>	3,2	1,2	0,4	0,3	2,8		7,9
Matériel de transport	108,8	62,2	8,2	0,0	8,7		187,9
Transport par pipeline	7,5	7,9	x	x	x		17,4
<b>Total</b>	<b>482,8</b>	<b>248,6</b>	<b>164,8</b>	<b>8,4</b>	<b>39,1</b>		<b>943,7</b>

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut les dépenses en immobilisations au chapitre de la surveillance environnementale.

1. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.13

**Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2000**

Province ou territoire	Air	Eaux de surface	Déchets solides		Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
			et liquides contenus sur le site	millions de dollars			
Terre-Neuve-et-Labrador	x	3,7	1,1	x	x	<b>8,3</b>	
Île-du-Prince-Édouard	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	<b>0,5</b>	
Nouvelle-Écosse	x	1,2	2,7	0,0	x	<b>12,3</b>	
Nouveau-Brunswick	x	x	13,3	0,0	x	<b>91,1</b>	
Québec	41,7	37,3	54,6	0,7	5,4	<b>139,6</b>	
Ontario	173,1	111,3	37,1	1,2	15,9	<b>338,5</b>	
Manitoba	28,4	8,1	1,1	0,1	0,5	<b>38,1</b>	
Saskatchewan	66,4	4,7	7,1	x	x	<b>78,9</b>	
Alberta	72,0	52,5	26,9	4,7	3,2	<b>159,3</b>	
Colombie-Britannique	23,5	13,6	19,5	1,1	5,5	<b>63,2</b>	
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	x	x	1,3	x	x	<b>13,9</b>	
<b>Canada</b>	<b>482,8</b>	<b>248,6</b>	<b>164,8</b>	<b>8,4</b>	<b>39,1</b>	<b>943,7</b>	

**Notes :**

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Ce tableau exclut les dépenses en immobilisations au chapitre de la surveillance environnementale.

**Source:**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

## **Annexe B**

### **Tableaux sur la gestion et les technologies environnementales**

Tableau B.1  
Pratiques de gestion environnementale par les entreprises, 2000

Pratique de gestion environnementale	Établissements utilisant cette pratique	Proportion des établissements utilisant cette pratique <sup>1</sup>	Part de l'emploi des établissements utilisant cette pratique
	nombre	pourcentage	
Système de gestion environnementale	1 117	52	69
Analyse du cycle de vie	222	10	23
Certification ISO 14000	239	11	22
Accords volontaires en matière d'environnement	607	29	48
Programme d'acquisition de produits écologiques	280	13	20
Programme d'éco-étiquetage des produits	107	5	6
Rapport annuel de performance environnementale	814	38	56
Autres	78	10	11
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>72<sup>2</sup></b>	<b>85<sup>2</sup></b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau tient compte de la catégorie « autres industries manufacturières ». Il convient donc de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années d'enquête antérieures.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.2  
Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie, 2000

Industrie	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Accords	Programme	Programme	Rapport	Autres	Total <sup>2</sup>
				volontaires en matière d'environnement	d'acquisition de produits écologiques	d'éco-étiquetage des produits environnementale	annuel de performance		
				pourcentage <sup>1</sup>					
Exploitation forestière	76	2	50	26	9	17	61	12	86
Extraction de pétrole et de gaz	82	23	10	82	27	5	62	13	92
Extraction minière	66	16	3	49	16	2	67	20	84
Production, transport et distribution d'électricité	53	14	17	47	18	8	44	14	73
Distribution de gaz naturel	91	30	0	82	46	10	80	x	100
Aliments	48	10	4	10	14	3	25	10	64
Boissons et produits du tabac	41	1	3	23	7	1	36	10	67
Produits en bois	42	5	11	23	13	11	38	7	63
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	65	12	25	57	11	11	71	15	89
Produits du pétrole et du charbon	71	36	15	46	13	24	61	15	80
Produits chimiques	60	15	5	36	14	7	46	14	78
Produits minéraux non métalliques	60	8	2	18	17	4	36	9	78
Première transformation des métaux	55	9	11	34	10	1	38	8	74
Fabrication de produits métalliques <sup>3</sup>	41	8	7	13	8	6	15	5	57
Matériel de transport	65	16	30	20	19	0	33	11	76
Transport par pipeline	81	14	0	93	14	0	86	0	100
<b>Total, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>58</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>75</b>
Autres industries manufacturières	32	7	10	10	12	3	17	8	60
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>72</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

3. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.3

**Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la province ou le territoire, 2000**

Province ou territoire	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Accords	Programme	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport	Autre	Total <sup>2</sup>
				volontaires en matière d'environnement	d'acquisition de produits écologiques		annuel de performance		
Terre-Neuve-et-Labrador	61	15	11	30	18	0	41	0	68
Île-du-Prince-Édouard	33	22	0	11	0	0	44	0	56
Nouvelle-Écosse	56	3	8	41	9	9	33	7	69
Nouveau-Brunswick	52	13	13	33	9	13	62	31	78
Québec	44	10	10	25	7	4	27	8	66
Ontario	50	11	11	24	15	4	35	10	70
Manitoba	32	6	2	22	14	3	34	10	67
Saskatchewan	72	7	5	43	4	4	60	25	83
Alberta	68	14	8	52	21	7	53	10	84
Colombie-Britannique	62	5	23	28	13	11	52	11	75
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	64	25	0	50	18	18	83	25	92
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>72</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau tient compte de la catégorie « autres industries manufacturières ». Il convient donc de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années d'enquête antérieures.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.4

**Répartition des pratiques environnementales selon le nombre d'employés, 2000**

Nombre d'employés par établissement	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Accords	Programme	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport	Autres	Pourcentage du nombre total d'employés
				volontaires en matière d'environnement	d'acquisition de produits écologiques		annuel de performance		
Moins de 100	42	8	6	24	13	4	33	11	64
100 à 499	59	10	11	32	12	7	43	10	78
500 à 999	70	21	18	50	19	6	63	15	89
1000 et plus	88	25	27	69	25	4	73	17	98

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.5  
Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie, 2000

Industrie	Conception ou	Modifications	Recirculation,	Substitution	Amélioration de	Prévention des	Bonnes	Autres	Total <sup>2</sup>
	reformulation	de l'équipement	récupération,	de matériau	la gestion ou	fuites et	pratiques		
	du produit	ou du procédé	réutilisation	ou de solvant	des techniques	déversements	d'exploitation		
		de production	ou recyclage		d'achat		ou formation		
					pourcentage <sup>1</sup>				
Exploitation forestière	0	24	46	20	35	79	78	28	89
Extraction de pétrole et de gaz	18	86	76	36	58	96	91	26	97
Extraction minière	10	40	84	33	51	92	92	18	97
Production, transport et distribution d'électricité	21	40	62	39	55	79	84	19	79
Distribution de gaz naturel	25	78	56	0	56	100	82	0	89
Aliments	22	46	61	26	36	65	72	12	95
Boissons et produits du tabac	6	41	52	11	33	76	80	10	90
Produits en bois	24	47	70	27	42	67	75	17	92
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	17	68	83	36	34	87	89	16	87
Produits du pétrole et du charbon	48	54	76	34	44	91	94	6	91
Produits chimiques	40	54	77	40	45	82	88	15	97
Produits minéraux non métalliques	22	48	73	31	40	66	76	22	94
Première transformation des métaux	16	57	76	34	33	78	80	10	89
Fabrication de produits métalliques <sup>3</sup>	13	39	60	29	34	68	77	15	98
Matériel de transport	33	59	69	53	58	82	88	22	100
Transport par pipeline	40	49	49	35	55	98	95	11	88
<b>Total, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>24</b>	<b>52</b>	<b>70</b>	<b>33</b>	<b>43</b>	<b>79</b>	<b>83</b>	<b>16</b>	<b>91</b>
Autres industries manufacturières	26	40	56	37	41	55	67	11	84
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>73</b>	<b>79</b>	<b>14</b>	<b>89</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

3. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.6  
Méthodes de prévention de la pollution selon la province ou le territoire, 2000

Province ou territoire	Conception ou	Modifications	Recirculation,	Substitution	Amélioration de	Prévention des	Bonnes	Autres	Total <sup>2</sup>
	reformulation	de l'équipement	récupération,	de matériau	la gestion ou	fuites et	pratiques		
	du produit	ou du procédé	réutilisation	ou de solvant	des techniques	déversements	d'exploitation		
		de production	ou recyclage		d'achat		ou formation		
					pourcentage <sup>1</sup>				
Terre-Neuve-et-Labrador	27	38	57	39	40	67	68	18	74
Île-du-Prince-Édouard	33	75	80	25	33	80	80	..	83
Nouvelle-Écosse	16	59	80	43	62	73	82	7	94
Nouveau-Brunswick	13	63	73	24	36	80	82	25	91
Québec	16	40	64	33	33	66	67	14	87
Ontario	30	49	65	36	45	72	82	13	89
Manitoba	35	54	63	38	49	65	82	14	89
Saskatchewan	16	47	77	36	42	80	86	15	91
Alberta	26	60	73	35	52	87	89	17	95
Colombie-Britannique	18	48	66	27	35	79	82	22	89
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	29	29	89	14	50	100	100	25	100
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>73</b>	<b>79</b>	<b>14</b>	<b>89</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau tient compte de la catégorie « autres industries manufacturières ». Il convient donc de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années d'enquête antérieures.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.7  
Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon le nombre d'employés, 2000

Nombre d'employés par établissement	Conception ou reformulation du produit	Modifications de l'équipement ou du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Substitution de matériau ou de solvant	Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	Prévention des fuites et déversements	Bonnes pratiques d'exploitation ou formation		Autres	Pourcentage du nombre total d'employés pourcentage <sup>2</sup>
Moins de 100	23	42	61	27	40	71	76	13		86
100 à 499	22	50	72	31	41	80	85	16		93
500 à 999	25	70	79	42	46	85	86	22		94
1000 et plus	39	71	78	56	62	94	94	20		99

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de la prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de la prévention de la pollution, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.8  
Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon l'industrie, 2000

Industrie	Cogénération	Matériel éconergétique	Substitution de combustibles combustibles	Utilisation de combustibles propres	Système de transformation des résidus en énergie	Source d'énergie renouvelable				Autres <sup>1</sup>	Total <sup>2</sup>
						Solaire	Éolienne	Géothermique	Énergie de la biomasse		
						pourcentage <sup>3</sup>					
Exploitation forestière	3	26	3	2	10	0	0	0	6	5	39
Extraction de pétrole et de gaz	19	78	40	25	48	35	4	0	0	2	84
Extraction minière	2	44	10	10	21	6	0	0	2	16	74
Production, transport et distribution d'électricité	12	51	15	12	12	3	10	0	4	13	72
Distribution de gaz naturel	0	67	33	42	0	8	0	0	0	0	83
Aliments	5	51	3	17	20	0	0	1	2	8	69
Boissons et produits du tabac	4	31	3	9	6	1	0	0	0	20	55
Produits en bois	8	33	22	10	26	0	0	0	34	6	69
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	20	45	34	18	45	0	0	0	48	11	88
Produits du pétrole et du charbon	8	48	18	18	38	0	2	0	0	22	78
Produits chimiques	8	42	9	12	20	0	0	0	0	11	63
Produits minéraux non métalliques	0	36	11	9	17	0	0	0	1	11	57
Première transformation des métaux	2	35	9	14	11	0	0	0	0	12	59
Fabrication de produits métalliques <sup>4</sup>	2	32	6	7	15	0	0	0	0	13	50
Matériel de transport	2	48	7	9	11	4	0	0	0	17	69
Transport par pipeline	7	54	0	23	39	34	0	0	0	11	77
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>66</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. La catégorie « autres » couvre tous les établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient d'autres procédés ou technologies de conservation de l'énergie non classés ailleurs.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

4. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.9

**Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon la province ou le territoire, 2000**

Province ou territoire	Système de					Source d'énergie renouvelable				Autre <sup>1</sup>	Total <sup>2</sup>
	Cogénération	Substitution Matériel éconergétique	Utilisation de combustibles combustibles	de transformation des résidus en énergie	pourcentage <sup>3</sup>	Solaire	Éolienne	Géothermique	Énergie de la biomasse		
Terre-Neuve-et-Labrador	0	32	7	4	14	0	0	0	11	14	54
Île-du-Prince-Édouard	10	50	30	20	50	0	10	0	20	0	70
Nouvelle-Écosse	3	37	20	7	20	0	0	0	7	23	70
Nouveau-Brunswick	13	51	36	8	28	2	0	0	21	11	79
Québec	2	14	12	20	18	1	0	0	12	14	55
Ontario	6	47	8	8	16	1	0	0	4	12	66
Manitoba	2	61	18	14	25	2	0	4	9	16	81
Saskatchewan	7	60	12	19	21	16	3	0	5	3	71
Alberta	12	61	17	19	36	12	2	0	6	6	77
Colombie-Britannique	10	46	18	8	21	3	0	0	16	9	67
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0	33	17	17	67	8	8	0	0	8	83
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>66</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. La catégorie « autres » couvre tous les établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient d'autres procédés ou technologies de conservation de l'énergie non classés ailleurs.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.10

**Répartition des procédés et technologies de conservation de l'énergie selon le nombre d'employés, 2000**

Nombre d'employés par établissement	Système de					Source d'énergie renouvelable				Autres	Pourcentage du nombre total d'employés pourcentage <sup>2</sup>
	Cogénération	Substitution Matériel éconergétique	Utilisation de combustibles combustibles	de transformation des résidus en énergie	pourcentage <sup>1</sup>	Solaire	Éolienne	Géothermique	Énergie de la biomasse		
Moins de 100	4	34	9	11	13	2	0	0	3	10	54
100 à 499	6	41	12	11	22	2	1	0	10	12	69
500 à 999	10	57	20	18	33	5	1	0	12	12	82
1000 et plus	10	60	19	22	28	14	3	0	6	13	93

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.11  
**Procédés et technologies de la gestion des déchets solides selon l'industrie, 2000**

Industrie	Conteneur	Déshydratation	Emballage	Modification/ aménagement de sites d'enfouissement ou de traitement des déchets							Recyclage sur le site ou hors-site		Autres <sup>1</sup>	Total <sup>2</sup>
				Compactage	Déchetage	Broyage	Concassage	Tamissage	Dégrillage	Incinération				
pourcentage <sup>3</sup>														
Exploitation forestière	44	0	0	26	13	24	3	6	3	0	45	32	6	85
Extraction de pétrole et de gaz	85	40	24	62	32	48	7	24	26	4	71	44	9	97
Extraction minière	57	0	9	32	16	20	2	7	4	2	68	22	10	94
Production, transport et distribution d'électricité	60	3	8	21	12	40	4	6	0	0	61	15	9	93
Distribution de gaz naturel	67	0	17	25	8	25	0	0	8	8	75	17	17	100
Aliments	63	8	20	16	54	31	5	5	25	5	54	8	6	97
Boissons et produits du tabac	61	3	22	10	61	47	5	26	17	1	65	4	10	97
Produits en bois	59	5	9	21	9	31	17	2	13	2	47	30	7	91
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	57	33	9	32	38	11	5	3	17	13	75	41	16	99
Produits du pétrole et du charbon	65	12	22	22	28	35	12	18	8	2	62	12	15	100
Produits chimiques	60	8	17	17	40	34	4	10	2	1	65	24	12	97
Produits minéraux non métalliques	72	12	6	18	24	26	6	18	14	1	60	10	10	94
Première transformation des métaux	64	6	10	17	20	23	5	9	11	2	62	8	14	98
Fabrication de produits métalliques <sup>4</sup>	58	9	13	18	31	26	4	2	2	0	54	8	12	94
Matériel de transport	70	7	26	15	61	36	3	9	9	2	74	10	8	100
Transport par pipeline	89	16	25	46	34	48	0	0	2	0	70	46	7	100
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>62</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>96</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. La catégorie « autres » couvre tous les établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient d'autres procédés ou technologies de la gestion des déchets solides non classés ailleurs.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de la gestion des déchets solides, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

4. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.12  
**Procédés et technologies de gestion des déchets solides selon la province ou le territoire, 2000**

Province ou territoire	Conteneur	Déshydratation	Emballage	Modification/ aménagement de sites d'enfouissement ou de traitement						Recyclage sur le site ou			Autres <sup>1</sup>	Total <sup>2</sup>
				des déchets	Compactage	Déchetage	Broyage	Concassage	Tamissage	Dégrillage	hors-site	Incinération		
pourcentage <sup>3</sup>														
Terre-Neuve-et-Labrador	57	11	11	25	25	18	4	18	11	4	29	25	7	86
Île-du-Prince-Édouard	50	10	30	30	20	10	10	0	20	10	30	40	20	90
Nouvelle-Écosse	63	7	3	30	17	40	10	20	13	3	73	20	10	100
Nouveau-Brunswick	57	0	13	19	23	47	8	13	13	0	70	30	6	98
Québec	80	15	12	13	26	16	9	5	10	5	52	14	11	96
Ontario	58	7	15	17	41	34	4	8	8	2	65	10	11	97
Manitoba	53	10	12	23	25	39	7	14	14	5	63	16	9	96
Saskatchewan	59	9	17	40	26	28	0	12	7	2	64	28	19	98
Alberta	66	14	19	39	24	38	5	11	11	2	69	34	11	96
Colombie-Britannique	52	6	8	33	26	28	8	12	14	5	62	43	8	93
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	42	0	25	42	17	25	0	8	0	0	42	67	17	92
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>62</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>96</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. La catégorie « autres » couvre tous les établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient d'autres procédés ou technologies de la gestion des déchets solides non classés ailleurs.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de la gestion des déchets solides, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.13  
**Procédés et technologies d'assainissement et désaffectation de sites selon l'industrie, 2000**

Industrie	Reboisement/ revégétation	Réservoirs souterrains	Extraction		Géomembrane	Injection	Lessivage			Autres <sup>1</sup>	Total <sup>2</sup>	
			Excavation de solvants	de vapeurs			des sols	Réduction	Incinération			
pourcentage <sup>3</sup>												
Exploitation forestière	61	10	37	2	0	14	0	8	2	18	5	73
Extraction de pétrole et de gaz	82	71	81	21	37	32	7	24	29	18	10	93
Extraction minière	54	16	37	1	1	8	2	1	4	6	10	78
Production, transport et distribution d'électricité	15	16	30	10	8	3	0	2	3	12	8	49
Distribution de gaz naturel	75	25	75	8	8	8	0	8	0	25	17	100
Aliments	1	1	4	1	1	0	1	0	0	0	9	15
Boissons et produits du tabac	1	5	8	0	1	0	0	0	0	0	3	16
Produits en bois	15	9	13	4	2	1	0	2	3	5	7	36
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	21	7	14	0	1	4	0	1	0	7	10	43
Produits du pétrole et du charbon	12	12	22	0	12	2	0	0	2	5	15	38
Produits chimiques	4	6	15	4	2	2	0	1	2	1	14	32
Produits minéraux non métalliques	17	8	23	1	0	4	0	1	2	1	3	40
Première transformation des métaux	9	11	13	0	2	2	0	0	1	2	11	34
Fabrication de produits métalliques <sup>4</sup>	0	3	6	4	2	1	0	1	0	2	3	13
Matériel de transport	3	7	8	5	6	0	0	0	1	2	8	24
Transport par pipeline	84	57	75	11	30	32	23	0	34	34	4	95
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>40</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. La catégorie « autres » couvre tous les établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient d'autres procédés ou technologies d'assainissement de sites non classés ailleurs.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie d'assainissement de sites, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

4. En 1998, l'industrie de fabrication de produits métalliques a été incluse dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.



Tableau B.15  
**Répartition de l'utilisation des technologies environnementales, 2000**

Technologie	Nombre	Proportion des établissements
	d'établissements	ayant utilisé chaque technologie
	nombre	pourcentage
<b>Conservation et efficacité d'énergie</b>		
Cogénération	106	6
Efficacité énergétique	720	42
Substitution de combustible	214	13
Utilisation d'une source d'énergie renouvelable	216	13
Récupération/réutilisation des résidus en énergie (de sources d'énergie non renouvelable)	359	21
Utilisation d'une source alternative d'énergie renouvelable		
Solaire	55	3
Éolienne	11	1
Géothermique	3	0
Énergie de la biomasse	133	8
Autres	195	11
<b>Total - conservation et efficacité d'énergie</b>	<b>1 134</b>	<b>66</b>
<b>Gestion des déchets solides</b>		
Conteneur	1 073	63
Déshydratation	164	10
Emballage	238	14
Modification ou aménagement de sites d'enfouissement ou de traitement des déchets	384	22
Compactage	538	31
Déchiquetage	510	30
Broyage	100	6
Concassage	148	9
Tamissage	174	10
Dégrillage	47	3
Recyclage sur le site ou hors-site	1 055	62
Incinération	339	20
Autres	180	11
<b>Total - gestion des déchets solides</b>	<b>1 640</b>	<b>96</b>
<b>Assainissement et désaffectation de sites</b>		
Reboisement/revégétation	327	19
Utilisation des réservoirs souterrains	203	12
Excavation	349	20
Extraction de solvants	58	3
Extraction de vapeurs	74	4
Géomembrane	81	5
Injection	19	1
Lessivage des sols	34	2
Réduction	58	3
Incinération	88	5
Autres	151	9
<b>Total - assainissement et désaffectation de sites</b>	<b>687</b>	<b>40</b>
<b>Traitement biologique</b>		
Récupération microbiologiquement améliorée de matières	43	3
Phytorestauration	14	1
Biorestauration	130	9
Biofiltration	30	2
Marécage naturel ou artificiel	45	3
Lixiviation biologique	5	0
Biopulpage	1	0
Bioblanchiment	3	0
Biodésulfuration	5	0
Autres	84	6
<b>Total - traitement biologique</b>	<b>265</b>	<b>17</b>

**Notes :**

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source :**

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

## **Annexe C**

### **Questionnaire**

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**





# Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2000

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check

## Corriger au besoin

Raison sociale

Nom commercial

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire Code postal



## Veillez lire le questionnaire avant de le remplir

### OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure le coût imposé à l'industrie au Canada par la réglementation, les conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière de protection de l'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2000*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

### CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

### CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

### RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration  
Statistique Canada  
Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6**

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726 (au Canada)**  
Télécopieur : **1-800-755-5514 (au Canada)**  
Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format tableau électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

**Important :** Veuillez consulter les définitions et concepts à la page 11 avant de répondre. En cas de réponse nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

**Veillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
J	M	A

Vérif.		
J	M	A

À la méc.		
J	M	A

Lot		

Coll.

CSF

# Veuillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

## 1. Période de déclaration

La déclaration doit porter sur l'année financière terminée entre le **1er avril 2000** et le **31 mars 2001**.

Du

Jour	Mois	Année
010	020	030

au

Jour	Mois	Année
040	050	060

## 2. Surveillance environnementale

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

### Incluez

- ◆ Les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance des rejets de polluants produits par cet établissement. Les dépenses reliées à la participation à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et autres programmes similaires sont à inclure

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total 000 \$
100	110	120

## 3. Vérifications et évaluations environnementales

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

### Incluez

- ◆ Les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits)
- ◆ Les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations)
- ◆ Les dépenses effectuées pour les frais légaux et les frais de consultation associés

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total 000 \$
130	140	150

## 4. Assainissement et désaffectation de sites

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

### a) Dépenses d'assainissement encourues durant l'année financière 2000 pour tout site actif appartenant à votre établissement

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total 000 \$
161	171	181

### b) Dépenses de désaffectation de sites encourues durant l'année financière 2000 suite à la fermeture d'un site (incluant toute fermeture antérieure à 2000 si nécessaire)

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total 000 \$
162	172	182

Une liste de technologies et procédés associés à l'assainissement et à la désaffectation de sites est fournie à la question 12c).

### Excluez

- ◆ Amende ou compensation versée pour un dommage à l'environnement (elle sera rapportée à la question 8)
- ◆ Provision pour responsabilité future en matière environnementale

## Veuillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

### 5. Protection et restauration de la faune et de l'habitat

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

#### Incluez

- ◆ Les dépenses effectuées afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de réhabiliter des espèces qui ont été affectées par ces activités

#### Excluez

- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites qui sont déjà rapportées à la question 4
- ◆ Les dépenses pour raisons d'esthétique

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
190	200	210
	+	=

### 6. Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)

La lutte contre la pollution se fait à partir d'équipements ou d'installations en bout de chaîne. **Ces derniers ne font pas partie intégrante du système de production** d'un établissement, ayant été installés uniquement dans le but de réduire ou de contrôler les substances nuisibles résultant de l'activité normale de production.

#### a) Dépenses de lutte contre la pollution

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

#### Incluez

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure identifiable séparément et réservé exclusivement à la réduction ou à l'élimination de polluants résultant de l'activité de production
- ◆ Les dépenses reliées à la collecte, à l'enlèvement et au traitement de déchets effectués par les employés de votre établissement ou de votre société non déjà inscrites à la question 4 ou 5
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets non déjà déclarés à la question 4 ou 5. Les achats de services d'égout ou tous les autres achats de services déjà déclarés à la question 11

#### Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses pour des activités de gestion des déchets ou des services déjà déclarées à la question 4 ou 5
- ◆ Les dépenses associées au recyclage sur le site (question 7)

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
250	260	270
	+	=

#### b) Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 6a ?

1  Oui    2  Non    ► *Passez à la question 7*

1. Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la cellule 260 a été consacrée à l'achat de matériel et d'équipement importés de l'extérieur du Canada ? 275 %

2. Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la cellule 260 a été allouée à la réduction ou l'élimination de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Déchets solides/liquides contenus sur le site / injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations
%	%	%	%
280	290	300	310
	+	+	+
<b>= 100%</b>			

## Veuillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

### 7. Prévention de la pollution

«La prévention de la pollution est l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement.»

*Prévention de la pollution - Une stratégie fédérale d'action, Gouvernement du Canada (1995)*

Cette question identifie les dépenses et les méthodes dont le but est d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets, ou de conserver les ressources.

#### a) Dépenses de prévention de la pollution

*En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

##### Incluez

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure intégré à la production, effectuées afin d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de réservoirs et d'accessoires tels que les vannes et les pompes
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Les dépenses d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure associé à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage (**sur le site**) de matériau ou de substance

##### Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses déjà déclarées aux questions 2 à 6

Dépenses d'exploitation		Dépenses en immobilisations		Total
000 \$		000 \$		000 \$
500	+	510	=	520

#### b) Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 7a ?

1  Oui    2  Non    ► *Passez à la question 7c*

1. Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la cellule 510 a été consacrée à l'achat de matériel et d'équipement importés de l'extérieur du Canada ?

%

525

2. Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la cellule 510 a été allouée à la prévention et à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Déchets solides/liquides contenus sur le site/injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations	Autre	
%	%	%	%	%	
530	540	550	560	570	= 100 %

## Veuillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

### 7. Prévention de la pollution - fin

#### c) Méthode de la prévention de la pollution

Si vous avez empêché ou minimisé la production de polluants et de déchets, ou conservé les ressources durant l'année financière 2000, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure aussi les projets non requis spécifiquement par une réglementation, convention, ou accord volontaire.

	Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit	810 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré)	830 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recirculation, recyclage (sur le site), réutilisation, ou récupération de matériau <sup>1</sup> ou de substance	850 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conservation d'énergie	860 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Substitution de matériau, réduction, élimination ou substitution de solvant	870 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat	875 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et déversements	880 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	885 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autre</b> (veuillez préciser)	890 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

---



---



---

1. Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage : recycler, réutiliser, récupérer ou recycler toute eau, substance ou matériau généré durant le processus de production, **excluant le transfert ou le recyclage hors-site**.  
Exemples : récupération de vapeurs, récupération des boues, recirculation d'eau, réutilisation d'eau à des fins de refroidissement.

### 8. Frais et prélèvements

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

000 \$

760

#### Incluez

- ◆ Les frais de permis, prélèvements, évaluations spéciales et frais connexes
- ◆ Tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement
- ◆ Toute amende, pénalité ou compensation pour un dommage à l'environnement, qui est versée à une administration publique ou à des individus

### 9. Autres dépenses de protection de l'environnement

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

000 \$

770

#### Incluez

- ◆ Les frais d'administration d'une division des affaires environnementales
- ◆ Les frais de formation et d'information
- ◆ Toute autre dépense requise pour le respect des règlements et conventions en matière environnementale

#### Excluez

- ◆ Les dépenses en recherche et développement

## Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadien

### 10. Dépenses totales de protection de l'environnement

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

La cellule 801 représente le total des dépenses d'exploitation déclarées aux questions 2 à 9.  
La cellule 802 représente le total des dépenses en immobilisations déclarées aux questions 2 à 7.  
Elles devraient aussi inclure les données pour lesquelles une répartition n'était pas disponible.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
801	+	802 = 803

### 11. Achat de services environnementaux En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Des dépenses totales de protection de l'environnement déclarées à la question 10, quel montant correspondait à l'achat de services environnementaux achetés d'un entrepreneur privé ou d'un organisme gouvernemental ?

#### a) Services de gestion des déchets ou services d'égout exécutés par des entrepreneurs ou un organisme gouvernemental

000 \$  
240

##### Incluez

- ◆ Les dépenses reliées à l'utilisation d'un service de collecte et d'enlèvement des déchets, de traitement des déchets ou de recyclage hors-site fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale ou locale
- ◆ Les dépenses reliées à l'utilisation d'un service d'égout fourni par une administration publique fédérale, provinciale ou locale

##### Excluez

- ◆ Les dépenses pour des activités de gestion des déchets effectuées par vos propres employés ou les employés de votre société (travaux exécutés pour son propre compte) (question 4, 5 ou 6)
- ◆ Les dépenses pour des activités de recyclage sur le site (question 7)

#### b) Services de construction associés à des projets de nature environnementale exécutés par des entrepreneurs

000 \$  
805

##### Incluez

- ◆ Installation d'actif de construction neuf ou usagé lié à l'environnement et capitalisé
- ◆ Rénovation, modernisation, remise à neuf, remise en état et réhabilitation capitalisées
- ◆ Matériel et équipement liés à l'environnement et capitalisés

##### Excluez

- ◆ Les dépenses en matière de travaux de construction liés à l'environnement et exécutés pour son propre compte
- ◆ Les dépenses autres qu'en capital liées à la réparation et à l'entretien de l'actif environnemental

#### c) Dépenses autres qu'en capital liées aux travaux de réparation et d'entretien de l'actif environnemental exécutés par des entrepreneurs

000 \$  
815

#### d) Autres services environnementaux exécutés par des entrepreneurs pas encore déclarés

000 \$  
804

- Exemples:
- ◆ L'achat de services de surveillance environnementale
  - ◆ L'achat de services de vérification et d'évaluation environnementales
  - ◆ L'achat de services d'assainissement et de désaffectation de sites
  - ◆ L'achat de services associés à la protection ou à la restauration de la faune et de l'habitat

#### e) Achat total de services environnementaux exécutés par des entrepreneurs

000 \$  
806

##### Incluez

- ◆ La somme des cellules 240, 805, 815 et 804

##### Excluez

- ◆ Les dépenses pour des services environnementaux effectués par vos propres employés ou par les employés de votre société

## 12. Procédés et technologies environnementaux

Veillez indiquer comment vous avez réduit, contrôlé ou prévenu la pollution durant l'année financière 2000 résultant de l'activité normale de production en cochant les cases appropriées. Si vous utilisez un autre procédé que ceux énumérés, veuillez l'inscrire dans la catégorie « Autre ».

### a) Conservation et efficacité d'énergie

**Cet établissement a-t-il utilisé un ou plusieurs des procédés de conservation d'énergie suivants?**

*Si oui, veuillez cocher les cases appropriées.*

- |   |      |                          |
|---|------|--------------------------|
| Cogénération. ....  | 1282 | <input type="checkbox"/> |
| Matériel écoénergétique . . . . .   | 1283 | <input type="checkbox"/> |
| Substitution de combustible. ....   | 1284 | <input type="checkbox"/> |
| Utilisation de combustibles propres. ....   | 1286 | <input type="checkbox"/> |
| Récupération/réutilisation des résidus en énergie (de sources d'énergie non renouvelable) . . . . . | 1285 | <input type="checkbox"/> |

#### Utilisation d'une source alternative d'énergie renouvelable :

- |   |      |                          |
|---|------|--------------------------|
| solaire. ....   | 1288 | <input type="checkbox"/> |
| éolienne. ....  | 1289 | <input type="checkbox"/> |
| géothermique . . . . .  | 1290 | <input type="checkbox"/> |
| énergie de la biomasse . . . . .<br>(transformation des résidus en énergie (industriel; agricole; municipal; déchets de sylviculture) et cultures énergétiques) | 1291 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Autre</b> (veuillez préciser) _____  | 1292 | <input type="checkbox"/> |

### b) Gestion des déchets solides

**Cet établissement a-t-il utilisé un ou plusieurs des procédés de gestion des déchets solides énumérés ci-dessous?**

*Si oui, veuillez cocher les cases appropriées.*

- |   |      |                          |
|---|------|--------------------------|
| Conteneur . . . . .   | 1312 | <input type="checkbox"/> |
| Déshydratation . . . . .  | 1313 | <input type="checkbox"/> |
| Emballage. ....   | 1314 | <input type="checkbox"/> |
| Modification ou aménagement de sites d'enfouissement ou de traitement des déchets . . . . . | 1315 | <input type="checkbox"/> |
| Compactage . . . . .  | 1317 | <input type="checkbox"/> |
| Déchetage . . . . .   | 1318 | <input type="checkbox"/> |
| Broyage. ....   | 1319 | <input type="checkbox"/> |
| Concassage. ....  | 1320 | <input type="checkbox"/> |
| Tamissage. ....   | 1321 | <input type="checkbox"/> |
| Dégrillage . . . . .  | 1322 | <input type="checkbox"/> |
| Recyclage sur le site ou hors-site. ....  | 1323 | <input type="checkbox"/> |
| Incineration . . . . .  | 1326 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Autre</b> (veuillez préciser) _____  | 1331 | <input type="checkbox"/> |

## 12. Procédés et technologies environnementaux - fin

### c) Assainissement et désaffectation de sites (incluant le traitement des sols)

**Cet établissement a-t-il utilisé un ou plusieurs des procédés d'assainissement ou de désaffectation énumérés ci-dessous?**

*Si oui, veuillez cocher les cases appropriées.*

- |   |      |                          |
|---|------|--------------------------|
| Reboisement/revégétation. ....                        | 1301 | <input type="checkbox"/> |
| Réservoirs souterrains. ....                          | 1293 | <input type="checkbox"/> |
| Excavation. ....                                      | 1294 | <input type="checkbox"/> |
| Extraction de solvants. ....                          | 1295 | <input type="checkbox"/> |
| Extraction de vapeurs. ....                           | 1296 | <input type="checkbox"/> |
| Géomembrane. ....                                     | 1297 | <input type="checkbox"/> |
| Injection. ....                                       | 1298 | <input type="checkbox"/> |
| Lessivage des sols. ....                              | 1299 | <input type="checkbox"/> |
| Réduction. ....                                       | 1300 | <input type="checkbox"/> |
| Incinération. ....                                    | 1310 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Autre</b> (veuillez préciser) <input type="text"/> | 1311 | <input type="checkbox"/> |

### d) Traitement environnemental biologique

**Cet établissement a-t-il utilisé la biotechnologie afin de réduire, empêcher ou gérer la pollution ou les déchets résultant de l'activité normale de production durant l'année financière 2000?**

Oui 1400  Non  Passez à la question 13

*Si oui, veuillez indiquer quelle biotechnologie a été utilisée en cochant les cases appropriées.*

- |  |      |                          |
|--|------|--------------------------|
| Récupération microbiologiquement améliorée de matières. .... | 1401 | <input type="checkbox"/> |
| Phytorestauration. ....                                      | 1402 | <input type="checkbox"/> |
| Biorestauration. ....  | 1403 | <input type="checkbox"/> |
| Biofiltration. ....  | 1404 | <input type="checkbox"/> |
| Marécage naturel ou artificiel. ....                         | 1405 | <input type="checkbox"/> |
| Lixiviation biologique. ....                                 | 1406 | <input type="checkbox"/> |
| Biopulpage. ....   | 1407 | <input type="checkbox"/> |
| Bioblanchiment. ....   | 1408 | <input type="checkbox"/> |
| Biodésulfuration. ....                                       | 1409 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Autre</b> (veuillez préciser) <input type="text"/>        | 1410 | <input type="checkbox"/> |

### 13. Pratiques de gestion environnementales

**Veillez indiquer les pratiques de gestion environnementales additionnelles adoptées par cet établissement durant l'année financière 2000 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources.**

- |   | Oui                          | Non                      |
|---|------------------------------|--------------------------|
| a) Cet établissement a-t-il mis en place un système de gestion environnementale?  | 951 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Cet établissement a-t-il utilisé la gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision?  | 965 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Cet établissement était-il certifié ISO 14000?   | 953 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d) Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale? Par exemple, ARET (Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques) ou ÉcoGeste. Si oui, pouvez-vous lister ce ou ces accords? | 955 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

---



---



---



---



---



---

- |  |                              |                          |
|--|------------------------------|--------------------------|
| e) Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou «écoproduits»?   | 957 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| f) Cet établissement a-t-il été impliqué dans un programme d'étiquetage environnemental, par exemple «le programme choix environnemental» de Terrachoice Inc.?   | 959 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| g) Cet établissement a-t-il publié un rapport annuel ou d'autres rapports sur sa performance environnementale ou sur son développement durable?  | 963 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| h) Cet établissement a-t-il encouru des épargnes en coûts, résultant de la mise en oeuvre de l'une des pratiques de gestion environnementales énoncées à cette question ou l'une des méthodes de prévention de la pollution énoncées à la question 7 ? | 969 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| i) <b>Autre</b> (veuillez préciser)  | 967 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

---



---



---



---



---



---



## Définitions et concepts

**Les dépenses de protection de l'environnement** sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation, dépense en immobilisations et dépense de réparation effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale, canadien ou international. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution de même que les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs.

Sont aussi exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution qui sera vendu à d'autres car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées ailleurs par Statistique Canada.

**Une convention environnementale** ou un accord volontaire de nature environnementale se réfère à tout engagement formel, multilatéral pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le protocole national sur l'emballage visait à réduire la quantité de matériaux d'emballage de 50 % en l'an 2000; le Protocole de Montréal visait à éliminer les CFC pour 1998. Parmi d'autres exemples citons : l'Accord Canada-É-U sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable («Responsible CARE») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le Programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET); le programme Mesures volontaires et Registre (VCR) sur le changement climatique; etc.

**La réglementation environnementale** se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale, municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

## Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses **en milliers de dollars canadiens**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, **veuillez inscrire «0» dans la case correspondante**.

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez **inclure une copie du document** au questionnaire.

### POUR RAPPORTER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Veillez fournir les dépenses réalisées durant l'année financière 2000.

**Incluez** toutes les dépenses effectuées pour l'acquisition et la mise en place de matériel et équipement, la construction d'installations non-résidentielles et les réparations, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

**Excluez** toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

### POUR RAPPORTER LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

**Incluez** toutes les dépenses sur une base de caisse plutôt que sur une base d'exercice qui ont été effectuées durant votre année financière 2000, c'est-à-dire les dépenses en main-d'oeuvre, combustibles, fournitures, entretien et réparation, et achat de services.

### POUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Veillez rapporter à la question 5 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont causées par une réglementation ou convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait de la réglementation ou de la convention, en raison d'une réduction des volumes récoltés.

### POUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES

Utilisez la question 6 ou 11a pour rapporter toute dépense reliée au maniemment et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par la réglementation ou par une convention. Veuillez inclure à la question 9 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fidéicommis en prévision de responsabilité future en matière environnementale; rappez seulement les dépenses vraiment effectuées.

### POUR LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES

Veillez, si possible, rapporter séparément les dépenses de protection de l'environnement reliées à différentes activités pétrolières : exploration, raffinage, produits chimiques, transmission par oléoduc.